



HAL
open science

Histoire de l'île Saint-Gildas et de son Pardon

Thierry Hamon

► **To cite this version:**

Thierry Hamon. Histoire de l'île Saint-Gildas et de son Pardon. Société d'émulation des Côtes-d'Armor, 2011, 139, pp.111 - 167. halshs-00853436

HAL Id: halshs-00853436

<https://shs.hal.science/halshs-00853436>

Submitted on 16 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Histoire de l'île Saint-Gildas et de son Pardon

L'île Saint-Gildas est à juste titre considérée comme un paisible paradis insulaire de vingt-cinq hectares où la nature maritime précieusement préservée côtoie à chaque pas les traces d'un riche et lointain passé, dominé par la figure tutélaire de saint Gildas : l'île (sur laquelle il n'a cependant jamais vécu), lui doit en effet non seulement son nom, mais également sa renommée, puisque le culte qui lui est rendu donne lieu annuellement à un *Pardon aux chevaux* fréquenté par un nombre très considérable de pèlerins.

Après avoir pu découvrir les lieux le 14 juin 2010, lors de l'excursion annuelle de la Société d'Emulation, nous proposons aujourd'hui aux lecteurs de faire plus amplement connaissance avec leur histoire¹.

1. Vie de saint Gildas.

Saint Gildas fait partie des nombreux moines quittant l'île de Grande-Bretagne au VI^{ème} siècle pour s'établir en Armorique, comme saint Tugdual, saint Gonéry ou encore saint Guirec. Si la réalité historique de ces saints personnages n'est pas à mettre en doute, de fréquentes incertitudes planent cependant sur les détails de leur vie : l'hagiographie et les légendes populaires, bien souvent, se plaisent à donner comme véridiques bien des éléments que la recherche historique serait en peine de confirmer. Saint Gildas ne fait pas exception².

Saint Gildas est né dans les dernières années du V^{ème} siècle, vers 494 près de Glasgow³. Très tôt, il reçoit une solide instruction au monastère de saint Ildut, au Pays de Galles, en compagnie des futurs saint Samson et saint Paul Aurélien : ses connaissances tant en théologie qu'en histoire et en langue latine lui permettront plus tard (vers 547) de rédiger un ouvrage qui influencera profondément le Haut Moyen Age breton : sous le titre « *De excidio Britanniae* », ce manuscrit traite de « La décadence de la Grande-Bretagne face aux invasions des Saxons ». Ainsi saint Gildas, glorifié par sa sainteté, peut également être considéré comme « le plus important des pères de la littérature latine de la Bretagne médiévale⁴ ».

Jeune moine et prêtre disciple de saint Ildut, saint Gildas effectue tout d'abord plusieurs voyages d'évangélisation en Irlande, ainsi qu'un pèlerinage à Rome, avant de gagner l'Armorique, débarquant très probablement non pas sur la côte nord, mais sur l'île d'Houat ou à l'embouchure du Blavet, vers 530⁵.

¹ Cette étude reprend et développe un travail primitivement publié dans le *Bulletin Municipal de Penvénan* depuis juillet 2008.

² La plus ancienne vie de saint Gildas, écrite entre 1010 et 1050, est due à Vitalis, moine de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuy. Une utile traduction française en est donnée par Christiane M. J. Kerboul-Vilhon, *Gildas le Sage : vie et œuvre*, Sautron, Editions du Pontig, 1997, p. 133-160.

³ Guy Alexis Lobineau, *La vie des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans cette province*, Paris, Méquignon Junior, 1836 (nouvelle édition, par l'Abbé Tresvaux), tome 1, p. 302.

⁴ Citation de Léon Fleuriot. Léon Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1980, p. 237-238, 275-277.

⁵ Une partie de la critique historique émet cependant des doutes sur la venue même de saint Gildas en Armorique, considérant que le monastère de Rhuy aurait été fondé par un autre Gildas, moins connu que l'auteur du *De excidio Britanniae*, avec qui il aurait été plus ou moins sciemment confondu. François Kerlouégan, « La vie intellectuelle dans la Bretagne ancienne : la littérature religieuse et profane », dans Jean BALCOU, Yves LE GALLO, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris/ Genève, Champion – Slatkine, 1987, tome 1, p. 80.

Par la suite, il fonde un important monastère dans la presqu'île de Rhuys, sur des lieux devenus depuis la commune de Saint-Gildas de Rhuys, dont l'église paroissiale (ancienne église abbatiale) conserve le tombeau. Toutefois, ce n'est pas dans son abbaye – ni dans l'île penvenannaise éponyme, quoi qu'en prétende parfois la légende locale ! – que saint Gildas décède le 29 janvier 570 : il rend en effet l'âme dans un modeste ermitage de l'île d'Houat, où il s'était retiré sur la fin de ses jours, en compagnie de quelques fidèles disciples.

Les textes anciens attribuent à saint Gildas de nombreux miracles, dont le plus fameux reste sans conteste la résurrection de la princesse Tryphine, décapitée par son mari, le prince Conomor, régnant sur la partie nord-ouest de la péninsule armoricaine, alors appelée Domnonée. Tryphine était elle-même de noble lignage, puisque fille de Waroc'h, roi du pays de Vannes, ayant légué à la région, pour la postérité, son nom de « Bro Waroc » ou « Broërec ». Plusieurs fois veuf, Conomor se montrait « d'une extrême barbarie envers ses précédentes femmes, lesquelles, sitôt qu'il les sentait être enceintes, les faisait inhumainement massacrer », ainsi que l'écrit le dominicain Albert Le Grand, en 1634⁶. Après avoir assassiné son épouse, Conomor ne recule pas devant la commission d'un nouveau meurtre, une dizaine d'années plus tard, en décapitant leur fils Trémeur. On suppose que ce prince violent et cruel est à l'origine de la légende de « Barbe bleue ». La paroisse de Camlez, placée sous le patronage de saint Trémeur, conserve le souvenir de ces tristes événements.

Un autre miracle attribué par la *Légende Dorée* à saint Gildas concerne ses surprenantes qualités de navigateur : en effet, ayant été transporté en pleine mer sur un vaisseau piloté par des démons, il se serait sauvé en faisant flotter son manteau, puis en « se mettant dessus, et en attachant le bout à son bourdon pour cueillir le vent, s'en servant de voile » ; il aurait ainsi cinglé jusqu'aux côtes irlandaises⁷. Ce miracle est évoqué par une statue de bois placée sous la table d'autel dans la chapelle de l'île Saint-Gildas, et qui est sortie dans l'enclos le jour du Pardon ; elle est due à Joseph Savina (1901-1983), sculpteur et ébéniste de réputation internationale établi à Tréguier, ami de l'architecte Le Corbusier ; cette étonnante navigation est également représentée sur une des deux grandes bannières, elles aussi exposées et portées en procession le jour du Pardon.

2. L'île au Moyen Âge.

1. Les débuts du culte de saint Gildas à Penvénan :

S'il semble historiquement avéré que saint Gildas n'a jamais séjourné sur l'archipel penvenannais portant son nom, la légende, par contre, prétend catégoriquement le contraire : n'y voit-on pas, en effet, le « lit de saint Gildas », constitué par la table effondrée du dolmen situé sur le sillon de galet protégeant une petite anse propice au débarquement, non loin de la chapelle, au sud de l'île ? « Là, dit-on, le thaumaturge passa sa première nuit en arrivant d'Irlande », comme le raconte au journaliste Victor-Eugène Ardouin-Dumazet, le jour de la Noël 1895, Monsieur Le Mars, instituteur adjoint à l'école publique de Port-Blanc⁸. Pour

⁶ Albert Le Grand, *Vie des saints de la Bretagne Armorique*, Anner et Fils, 1837, p. 12.

⁷ Albert Le Grand, *Vie des saints... op. cit.*, p. 11.

⁸ Victor-Eugène Ardouin-Dumazet, *Voyage en France : Iles françaises de la Manche et à la Bretagne péninsulaire*, Paris, Berger-Levrault, 1896, tome 5, p. 100.

l'écrivain guingampais Benjamin Jolivet, par contre, le lit du saint homme est ailleurs : c'est en effet « derrière la chapelle que l'on remarque, tracé dans le granit, l'empreinte parfaite d'un corps humain, [là où] couchait saint Gildas⁹ ». Non loin, dans un amas rocheux « complètement isolé », se trouve également « un petit réservoir d'eau claire qui n'a jamais tari, considéré par les gens du pays comme une fontaine née du rocher par la volonté de saint Gildas ». Pour le jeune instituteur Le Mars, cet « étrange phénomène » s'explique toutefois probablement par « l'eau des pluies et des brumes suintant par les fissures¹⁰ ».

La tradition populaire locale va finalement jusqu'à affirmer que saint Gildas serait décédé sur l'île penvenannaise : à la fin du dix-neuvième siècle, on n'hésite d'ailleurs pas à montrer encore, pour donner plus de crédit à cette assertion, « un crane verdi par l'humidité », présenté comme le véritable « chef de saint Gildas », placé dans une petite niche pratiquée dans un des murs internes de l'oratoire saint Roch, dans l'enclos de la chapelle. Et tant pis si l'on trouve également, dans le trésor de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, un autre « chef de saint Gildas, enchâssé dans un chef d'argent d'un pied de haut, pesant douze marcs et huit onces¹¹ » !

Au demeurant, il semble peu probable que ce premier monastère de Rhuys ait eu un rayonnement considérable dans le reste de l'Armorique au Haut Moyen Age, avant sa destruction vers 919 par les Vikings et la fuite de Daioc, son Père Abbé, qui trouve refuge dans une île de l'Indre, face à Châteauroux¹².

Le culte de saint Gildas ne commence donc à se propager largement le long des côtes bretonnes qu'un siècle plus tard, après la reconstruction de l'abbaye, à partir de 1008, à l'instigation du duc de Bretagne Geoffroy I^{er}. Celui-ci fait appel, dans ce but, à des religieux du monastère de Fleury-sur-Loire, sous la direction de l'abbé Vitalis, auteur de la plus ancienne « Vie de saint Gildas » connue. Rapidement, l'Abbaye se dote d'une série de modestes prieurés, implantés sur le littoral ou dans des îles, depuis le pays nantais jusqu'au Trégor. Il en existe ainsi à Belle-Île-en mer, à l'île de Groix, à l'île d'Arz, ou encore, à Houat. Bien des moines, aspirant à une retraite méditative « au désert », n'hésitent donc pas à quitter leur maison mère pour s'établir en des lieux dont l'insularité garantit la solitude, y bâtissant de petits oratoires dont ils obtiennent ultérieurement la propriété, par donation des seigneurs féodaux locaux¹³. Dans la Bretagne qui suit l'an mil, la voie de communication la plus simple reste en effet la mer !

Telle semble bien être l'origine du culte de saint Gildas dans une des plus belles îles de notre commune¹⁴ : l'étude archéologique de la chapelle qui s'y trouve permet en effet de la dater du XI^{ème} siècle, notamment à cause de l'emploi de galets rejointoyés dans la base de ses murs¹⁵.

⁹ Benjamin Jolivet, *Les Côtes-du-Nord, Histoire et géographie de toutes les villes et communes du département*, Paris, Res Universis, 1990 (réédition de l'édition de 1859), tome 4, p. 239.

¹⁰ Victor-Eugène Arduin-Dumazet, *Voyage en France... op. cit.*, p. 100.

¹¹ Inventaire des ornements existant dans l'église abbatiale de Saint-Gildas de Rhuys, 23 septembre 1678. Arch. dept. Morbihan, 4 H 56.

¹² Paul Guérin, *Les petits Bollandistes : vies des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Bar-le-Duc, Typographie des Célestins, 1874, tome 2, p. 105-107.

¹³ René Larguillière, « La topographie du culte de saint Gildas », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, Rennes, 1924, Tome 5, p. 3-25.

¹⁴ René Larguillière, « La topographie du culte de saint Gildas... » *op. cit.*, p. 21.

¹⁵ René Couffon, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, Tome 71, 1939, p. 69.

Pour autant, l'Histoire ne conserve aucune trace écrite de la présence primitive des moines de l'abbaye de Rhuys sur l'île Saint-Gildas ; il est même possible d'avancer l'hypothèse que cet établissement fut relativement éphémère, car il semble que le monastère n'ait jamais eu de véritable prieuré à Penvénan. Quoi qu'il en soit, le culte de saint Gildas y est suffisamment implanté pour donner, dès le XIII^{ème} siècle, son nom à l'île qui l'abrite.

2. Une tentative d'implantation monastique sur l'île à la fin du Moyen Age :

Au milieu du XV^{ème} siècle, la chapelle déjà ancienne existant sur l'île Saint-Gildas menace ruine, mais la douceur du climat et la proximité de la côte séduisent les moines des Frères mineurs de l'Ordre de Saint-François (appelés communément *frères Cordeliers*) établis depuis 1430 aux Sept-Îles et désireux de trouver un lieu moins exposé aux dangers des traversées maritimes, « plusieurs ayant déjà fait naufrage » et d'autres n'ayant pu quitter leur monastère « sans péril pour leur corps ». C'est pourquoi ils sollicitent et obtiennent du pape Nicolas V, le 3 novembre 1451, la « permission pleine et entière de démolir ladite église Saint-Gildas sur l'île du Port-Blanc, déjà partiellement ruinée, et d'installer à la place une Maison avec église neuve, dortoir, cloître, jardin et dépendances, pour y demeurer à jamais¹⁶ ».

Toutefois, pour des raisons restées mystérieuses, les Cordeliers renoncent finalement à cette implantation, et restent encore trente et un ans sur l'Île-aux-Moines, affrontant les tourmentes marines hivernales au large de Perros-Guirec ; ce n'est en effet qu'en 1483 qu'ils abandonnent finalement leur solitude insulaire pour s'établir non pas à Saint-Gildas, mais à l'abri des derniers méandres du Guindy : c'est à Plouguiel, face à Tréguier, qu'à l'invitation des seigneurs de Kérousy, ils bâtissent le « couvent Saint-François » où ils resteront désormais jusqu'à la Révolution. Pour l'heure donc, pas encore de moines à Saint-Gildas !

L'île ne reste cependant pas déserte, car elle est, dès cette époque, cultivée par plusieurs familles de Buguélès, qui doivent simplement verser une rente annuelle au Duc de Bretagne, en contrepartie de la propriété roturière des champs qui leur est concédée. Un « aveu » de reconnaissance juridique de cette concession, rendu le 19 juin 1617 et homologué par la Chambre des Comptes de Bretagne le 17 novembre 1619, nous apprend qu'au début du règne de Louis XIII, l'île Saint-Gildas est détenue en indivision par Jean L'Horset, François Arzur, Pierre Urvoaz, Yves Le Petit et Alain Gouellou¹⁷. En 1781, elle est propriété de Tugdual Hamel et consorts, de Louis Guillou et Pétronille Le Bail, son épouse¹⁸, tous qualifiés d' « Honorables gens ».

¹⁶ J. J. Salembier, *Sept îles... sept époques*, Lannion, Imprim, s. d., p. 17.

¹⁷ Arch. dept. Loire-Atlantique, B 1642.

¹⁸ Acte notarié du 27 février 1787 concernant les contestations relatives à la vente de l'île Saint-Gildas à Charles du Réchou de Kermec'hou, le 7 avril 1781 (Brichet, notaire à Lannion). Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 E 50/81.

3. La propriété de l'île sous l'Ancien Régime.

Avant la Révolution de 1789, le statut juridique des terres insulaires est relativement ambigu, faute de précisions par la coutume de Bretagne.

En application du Droit romain, « les îles qui naissent dans la mer appartiennent à celui qui s'en empare, parce qu'elles sont censées n'appartenir à personne » : l'archipel Saint-Gildas (y compris Illiec) devient donc très tôt la propriété privée « d'habitants du village de Buguélès, qui sont en droit de possession de tout temps immémorial de profiter de ladite île et autres adjacentes », ainsi que le reconnaît la Chambre de réformation du Domaine royal, en décembre 1682¹⁹. Cette appropriation primitive et informelle par des habitants de Buguélès se comprend dans la mesure où ce hameau est, tant pour les humains que les animaux de trait, la voie naturelle d'accès à l'île Saint-Gildas, bien qu'elle soit située en face de Port-Blanc.

Leurs droits sont cependant limités par la souveraineté exercée sur l'ensemble du rivage par les Ducs de Bretagne (puis par les Rois de France), qui considèrent les grèves comme leur « propriété éminente », et étendent cette conception à l'archipel Saint-Gildas. Celui-ci se voit en effet appliquer le statut juridique de l'estran (même pour ses parties perpétuellement émergées) dans la mesure où il est clairement situé au-delà de la ligne des côtes, et ne comprend que des îlots d'assez faible surface. Cette approche est, de surcroît, renforcée par le principe voulant que, dans la principauté bretonne, il n'existe « nulle terre sans seigneur », ce qui conduit à considérer le Duc comme le propriétaire féodal naturel, en l'absence de tout seigneur particulier

C'est ainsi qu'aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles encore, les agriculteurs exploitant l'île en indivision doivent rendre au Roi, successeur des Ducs, leurs « devoirs seigneuriaux », et lui payer un droit de « chef rente roturier » se montant, à la veille de la Révolution, à cinquante-sept sols annuels.

Là ne se limitent cependant pas leurs obligations financières puisque, confrontés à des difficultés économiques, ils ont, à une époque indéterminée du Moyen Age, hypothéqué collectivement l'île à « divers particuliers », dont notamment le seigneur de Guernaultier, déjà propriétaire d'une « île nommée la petite île de Guernaultier, cernée et unie au rivage de la mer avis dudit lieu de Guernaultier... n'étant séparée des issues de ladite maison que par une grève de trois cents à quatre cents pas, avec toutes ses appartenances et dépendances en ce que la mer découvre à toutes les marées... contenant, avec les rochers et les murs qui l'environnent, 470 cordées²⁰ ». En raison de cette hypothèque, les familles de Buguélès ayant la propriété utile de Saint-Gildas doivent « une rente annuelle de onze sols au Seigneur de Guernaultier, qui se paye au jour et lieu qu'on assigne au bourg de la paroisse de Penguénan, à jour de dimanche ou fête, pour venir payer les rentes et cheffrentes dues à ladite seigneurie », ainsi que le déclare Jean de Rosmar à la Chambre des Comptes de Nantes, le 10 septembre 1652, lorsqu'il succède à son oncle maternel Pierre de Kernec'hriou, dernier seigneur de Guernaultier résidant à titre principal dans son manoir de Buguélès²¹.

¹⁹ Aveu rendu le 28 décembre 1682 par René de Kerret, mari et procureur de Dame Jeanne-Marie de Rozmar, fille et unique héritière de Jean de Rozmar, écuyer, seigneur de Guernaultier, pour ses terres situées au proche fief du Roi, en la paroisse de Penvénan. Arch. dept. Côtes-d'Armor, A 31, volume 5, n° 10721.

²⁰ 2 hectares 85 ares 66 centiares.

²¹ Arch. dept. Loire-Atlantique, B 1642.

Il semble d'ailleurs que les titulaires de ce fief aient parfois été tentés de jouer sur l'ambiguïté de la nature de la rente perçue (hypothécaire ou seigneuriale ?) pour étendre leur pouvoir féodal sur l'île Saint-Gildas, mais qu'ils en aient finalement été empêchés par la vigilance du pouvoir royal.

Ce système séculaire de propriété en indivision connaît de profonds bouleversements quelques années avant la Révolution, quand, sous le règne de Louis XVI, les droits des diverses familles sont rachetés par Charles-Marie du Réchou, Sieur de Kermerhou, écuyer résidant à Trélévern, au manoir de Kercadiou²² ; son père, Vincent du Réchou, appartenant à la branche cadette d'une ancienne famille noble de Pleubian (attestée dès 1481), est venu s'y établir en 1770, après son veuvage d'avec Marguerite Le Mézec²³. Né à Pleubian le 22 juillet 1736²⁴, marié à Lannion le 27 novembre 1771 avec Françoise Hélène Cossic²⁵ (fille du Doyen des Notaires royaux, apostoliques et héréditaires de Tréguier), Charles-Marie du Réchou, de fortune modeste, embrasse une carrière dans l'administration des douanes, étant « employé dans les fermes du Roi aux côtes de l'Île-Grande », en 1787²⁶. Fortement hostile à la Révolution, suspecté d'entretenir des relations avec l'Angleterre, son domicile de Kercadiou, est perquisitionné le 26 février 1793, probablement sur dénonciation d'un de ses collègues, Yves Goasdoué, Lieutenant des Douanes, venu rechercher des armes cachées, en compagnie d'Yves Pasquiou, capitaine de la Garde Nationale de Trélévern. Ils ne tardent pas à mettre la main sur un véritable arsenal : vingt-trois fusils, quatorze pistolets, onze armes blanches diverses²⁷ ! De plus, dissimulé sous la paille d'un grenier, ils découvrent un cousin de Charles-Marie du Réchou, Jean-Marie du Réchou de Penanrun, prêtre de Pleubian, lequel, après avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, était venu à Trélévern avec l'intention de s'embarquer pour Jersey. Bien que muni d'un passeport délivré le 16 septembre 1792 par la municipalité pleubiannaise, l'autorisant légalement à se déplacer dans le Trégor, il est condamné à dix ans de détention par le Tribunal criminel départemental statuant révolutionnairement, le 13 août 1793, au cours d'une audience jugeant également dix autres prêtres réfractaires²⁸, tous coupables d'avoir « refusé de quitter la France » en août 1792, comme la loi le leur faisait obligation. Jean-Marie Du Réchou en est quitte pour un internement à la maison de détention de Guingamp, tandis que Charles-Marie sauve sa tête en ayant probablement réussi à prendre la fuite lors de la perquisition. Devenu veuf, il se remarie en effet le 3 Brumaire de l'An XI avec Renée Josèphe Le Gualès, native de Ploubezre, âgée de trente ans... tandis que lui-même en a soixante-sept !

Quoi qu'il en soit, c'est par quatre actes notariés successifs, en date des 7 avril 1781, 9 octobre, 11 et 12 novembre 1782, que Charles-Marie du Réchou parvient à reconstituer à son

²² Lieu non identifié. D'après un acte de conciliation passé le 27 février 1783 devant M^{re} Bricchet, notaire à Lannion, relatif aux contestations entourant la vente de l'île Saint-Gildas à Charles Marie du Réchou de Kermerc'hou.. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 E 50/81.

²³ Décédée à Pleubian le 21 avril 1770.

²⁴ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 5 Mi 585.

²⁵ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 1 Mi EC 10 R 009.

²⁶ Acte notarié du 27 février 1787 concernant les contestations relatives à la vente de l'île Saint-Gildas. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 E 50/81.

²⁷ Hervé Le Goff, « *Les prêtres trégorois au cœur de la tourmente révolutionnaire* », site Internet du Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, p. 87.

²⁸ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 102 L 79.

profit l'unité de la propriété de l'île Saint-Gildas. Cela ne se fait certes pas sans peine, puisqu'un procès éclate entre les différents vendeurs et l'acquéreur, à propos d'une « coupe de joncs, fougères et bois de chauffage » faite par les uns sur la portion indivise des autres. Un accord amiable permet toutefois de clore l'incident, le 27 février 1783, les vendeurs se réservant un droit viager d'exploitation à titre gratuit d'une partie de l'archipel, dont l'acheteur ne pourra entrer en jouissance « qu'au cas que Louis Guillou et Pétronille Le Bail, son épouse, viennent à quitter la paroisse de Penvénan », et à condition de leur verser « quarante-deux livres pour toute indemnité, huitaine après dénonciation qu'ils feront du changement d'habitation²⁹ ».

Il est clair que l'acquisition de l'île par le Sieur du Réchou poursuit un but clairement économique : redorer quelque peu les finances familiales et réaliser un substantiel bénéfice ! C'est pourquoi, après en avoir loué pendant cinq ans la plus grande partie à l'un des anciens propriétaires (Tugdual Hamel) pour vingt et une livres de fermage annuel, il la vend mille cinq cents livres « en argent, en espèces au cours » à Magdelain François Duportal, Sieur du Goasmeur, négociant à Tréguier et Echevin de la communauté de ville³⁰ ; ce dernier est qualifié de « Noble homme » par le notaire, par pure courtoisie car il n'est nullement aristocrate, et prend au contraire rapidement le parti de la Révolution, président, dès septembre 1789, la « Chambre littéraire de Tréguier » qui n'hésite pas à dénoncer l'évêque Le Mintier à l'Assemblée Nationale pour un mandement jugé « anti-patriotique³¹ » ; président du « Comité révolutionnaire de surveillance » de la ville³², il accepte ensuite d'être nommé officier municipal lors de l'épuration politique opérée en avril 1795, après le fin de la Terreur, sur ordre des représentants en mission Guezno et Guermeur, députés de la Convention³³.

Le 25 novembre 1787 est donc signé à Lannion l'acte d'acquisition de « l'île de Saint Guildas - ou Gueltas - circonstances et dépendances, sans exception ». Magdelain François Duportal ne fait toutefois pas le déplacement et donne mandat pour le représenter à Pierre-Marie Daniel de Kerinou, lequel n'est autre que le Procureur du Roi à la Sénéchaussée royale, également propriétaire d'un terrain à Buguelès à qui il lègue d'ailleurs son nom pour la postérité : « *Tachenn ar Prokuror* ».

Il ne reste plus alors qu'à accomplir les dernières formalités prescrites par la Coutume de Bretagne (toujours bien vivante à l'extrême fin de l'Ancien Régime) pour achever la vente par la prise de possession « réelle, actuelle et corporelle ». Cela donne lieu à une descente sur place, en compagnie de deux notaires, le 23 février 1788 à midi, profitant d'un pâle soleil hivernal. L'acquéreur y est attendu par Charles Hamel, Tugdual L'Horset, Tugdual Guyomar et Jean Le Guen fils, « fermiers de ladite île et îlottes en dépendant », qui déclarent n'avoir nul moyen juridique pour s'opposer à la vente ; ils renoncent ainsi implicitement à opérer un retrait lignager et à bénéficier de cette ancienne procédure de préemption permettant aux familles de récupérer leur patrimoine ancestral. Il ne reste plus au Sieur Duportal qu'à effectuer les actes matériels symbolisant son statut de nouveau propriétaire : devant témoins, et sans rencontrer

²⁹ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 E 50/81.

³⁰ Acte de vente passé en l'étude de M^{re} Brichet, notaire à Lannion, le 25 novembre 1787. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 E 50/84. Arch. mun. Penvénan, S 1.

³¹ Hervé Le Goff, « La chambre littéraire de Tréguier (1789-1790) », *La Révolution dans le Trégor : les bleus, les blancs et les autres...*, Saint-Brieuc, Editions Trégor 89, 1990, p. 26-28.

³² Pierre de La Haye, *Histoire de Tréguier, ville épiscopale*, Paris, Le Livre d'Histoire, 2006 (2nde édition), p. 390.

³³ Adolphe Guillou, *Essai historique sur Tréguier par un Trégorrois*, Marseille, Laffite Reprints, 1979 (2nde édition), p. 186.

opposition quelconque « quoique appel ait été fait à tous prétendants droits et intérêts », il « arrache des herbes, coupe des joncs et ronces, lève des mottes, boit et mange, puis entre dans le cimetière, l'oratoire et la chapelle, dont l'ouverture est faite par Nicolas Guyomar, son gouverneur ». Ainsi se déroule, pour une des dernières fois à Penvénan, l'antique cérémonial de « l'appropriance par bannie », qui scelle pour plus d'un siècle la propriété de la famille Duportal du Goasmeur sur l'île Saint-Gildas³⁴.

4. Le Pardon de saint Gildas au XVIII^{ème} siècle.

Bien que la tentative d'implantation d'une communauté monastique ait échoué au Moyen Age et qu'il faille attendre 1954 pour que s'établissent finalement des moines sur l'île, le culte rendu à saint Gildas est déjà très actif dans les derniers siècles de l'Ancien Régime.

Dès le règne de Louis XIII, les sources historiques attestent que le Pardon de saint Gildas attire de nombreux fidèles, dont les offrandes, généreuses, sont reversées pour un tiers au Recteur de Penvénan. La chapelle est ainsi dotée d'un budget propre, géré par un « Gouverneur » faisant office de comptable et chargé de l'entretien et de l'embellissement de l'édifice : en 1638, il s'agit de Gilles Le Petit, qui fait réaliser un modeste autel polychrome pour l'oratoire Saint Roch, situé au sud de la chapelle et protégé, à l'époque, par une grille fermant à clef, derrière laquelle se trouvait le « tronc destiné aux offrandes ». La dévotion à saint Roch – réputé pour guérir les maladies épidémiques – est peut-être à l'origine de la distribution de pain bénit aux chevaux, lors du Pardon. La légende raconte en effet que ce saint, lui-même atteint par la peste, ne se sustentait que d'un pain, qu'un chien venait lui porter quotidiennement de manière providentielle.

Quoi qu'il en soit, il semble que, dans un premier temps, la dévotion à saint Gildas ait surtout revêtu la forme d'une démarche individuelle, la chapelle étant ouverte pratiquement tous les lundis. Les pèlerins s'y rendaient librement « soit pour la fièvre, soit pour la rage... et quelquefois, dans le courant de l'année, des personnes y faisaient également dire la messe par l'un des prêtres de Penvénan », comme l'atteste en août 1844, Marie-Yvonne Capdevert, de Buguelès, veuve de François Audren, ancien trésorier de Saint Gildas. Cet intéressant témoignage est extrait d'une enquête judiciaire organisée dans le cadre d'un différend survenu avec Casimir Duportal du Goasmeur, portant sur la propriété des offrandes³⁵.

Le clergé Penvénannais allait également parfois solennellement sur l'île « en procession pour demander la pluie ou le beau temps, selon qu'il faisait une saison pluvieuse ou sèche », ou bien encore « pour préserver d'épidémies », ainsi que se le remémorent bien longtemps après Antoine Crec'hriou, maire de Plouguiel, et Jean Loas, cultivateur de Plougrescant, alors âgé de soixante-huit ans.

Il est donc probable que le Pardon ne soit devenu régulier que dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, en se fixant au dimanche de la Pentecôte. Dans les années 1820, François Le

³⁴ Procès-verbal notarié de la prise de possession de l'île Saint-Gildas, 23 février 1788, étude Le Bonniec à Tréguier. Arch. dept. Côtes-d'Armor, V 2027.

³⁵ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 U 3/198.

Quellec, octogénaire, ancien vicaire à Penvénan pendant sept ans, recteur de Plouguiel à partir de 1782, puis exilé aux îles anglo-normandes durant la Terreur³⁶, se souvient « qu'avant la Révolution, il avait lui-même fait le Pardon de l'église Saint-Gildas et dit la messe ». De même, la comptabilité de Toussaint Gallifot, gouverneur de la chapelle pour l'année 1783, fait mention d'une dépense de « trois livres, payées pour dire la messe matinale le jour du Pardon³⁷ ».

Les dernières décennies de l'Ancien Régime correspondent aussi à l'époque où le culte de saint Gildas acquiert sa caractéristique de « Pardon aux chevaux », à l'instar de plusieurs autres en Bretagne.

Selon une tradition solidement établie, l'habitude d'y faire bénir les équidés remonterait à une forte épidémie ayant décimé de très nombreux animaux dans le Trégor, mais en épargnant totalement ceux vivant en liberté sur l'île, doublement protégés par les vertus conjointes de saint Gildas... et de l'isolement insulaire. Selon cette même tradition – recueillie en 1844 – les Penvénannais qui omettraient de conduire leurs chevaux au Pardon risqueraient, à l'inverse, de les voir atteints « *de la morve et autres maladies* ». La légende a peut-être un fondement réel puisque, en 1786, les haras de Tréguier, gérés par l'assemblée des Etats de Bretagne, recrutent un maréchal-vétérinaire – le sieur Marc-François Morel – « réputé pour ses connaissances dans l'art de guérir les animaux, et pour avoir traité des épidémies graves dont il a heureusement arrêté les progrès ».

L'enquête judiciaire de 1844 fournit des précisions originales sur la manière dont se déroulait le Pardon avant la Révolution : c'est ainsi qu'Yves Thas, âgé de quatre-vingt trois ans, maire de Penvénan en l'An VIII de la République (1800), déclare « qu'il y a soixante-seize ans, à sa connaissance que... les prêtres de Penvénan disent, le jour du Pardon, les vêpres dans la petite chapelle, attendu que la grande est occupée par les nombreux pèlerins qui touchent le saint de cette chapelle avec des pains qu'ils donnent ensuite à manger aux chevaux ; par contre, les prêtres disent la messe le lundi [matin] dans la grande chapelle ». Yves Dagorn, cultivateur de soixante et onze ans, précise que celle-ci était déjà décorée de « chandeliers en bois peint, mais qu'il n'y avait pas de croix portative, [et que] l'on se servait pour la procession de celle de l'église de Penvénan ». En fonction des marées, c'est à cheval ou en bateau que l'officiant se rendait sur l'île. Yves L'Anthoën, marin-pêcheur, se rappelle « avoir passé dans sa barque, il y a environ quarante-trois ans, Mr. Jagou, alors curé de Penvénan, pour aller dire la messe dans la chapelle de Saint-Gildas ; il était accompagné d'autres habitants de la même commune ». Marie Johannet, veuve d'Yves Bodiou, rapporte par contre que « c'est à la maison que Mr. Le Jan, curé de Penvénan, trouvait un cheval pour se rendre à la chapelle ».

La présence de nombreux chevaux est confirmée par Guillaume Le Mérer, gendre d'un des anciens propriétaires de l'île, qui parle en termes peu amènes des « cavalcades que font les jeunes gens » pour se rendre au Pardon, redoutant un accident et rappelant qu'une femme avait « été blessée par un cheval », quelques années auparavant.

Les offrandes, en tout cas, affluent, puisqu'en 1744, le retable de la chapelle Saint-Gildas peut être orné d'un grand tableau de Saint Ruellin (successeur présumé de saint Tugdual au

³⁶ Hervé Le Goff, « *Les prêtres trégorois au cœur de la tourmente révolutionnaire* », *op. cit.* p. 85.

³⁷ Cahier de compte des fabriques et gouverneurs de l'église et des chapelles de Penvénan pour l'an 1783. Arch. paroissiales Penvénan.

siège épiscopal de Tréguier), commandé au peintre Le Guillou, qui réalise également des œuvres pour les églises de Paimpol, Brévidy et Lanvellec. Ce tableau, transporté au manoir de Balloré (en Trévou-Tréguignec) au XIX^{ème} siècle, puis dans celui de Pellinec vers 1939, a hélas aujourd'hui disparu³⁸.

En juin 1783, il est procédé à des travaux de réfection de la toiture, financés par le produit des quêtes et dons, qui se monte à deux cent neuf livres quatorze sous. Les dépenses annuelles ne s'élèvent qu'à cinquante livres dix-huit deniers : aux quarante-cinq livres payées à G. Plounévez, couvreur, s'ajoutent notamment deux livres trois sols pour l'achat « des cierges pour l'usage de ladite chapelle », et huit sous pour le travail d'un serrurier³⁹.

Le dernier « gouverneur de Saint-Gildas » sous l'Ancien Régime est Nicolas Guyomar, élu pour l'année 1787-1788⁴⁰.

5. L'île Saint-Gildas sous la Révolution.

La Révolution de 1789, par l'ampleur des bouleversements qu'elle opère, ne peut manquer de faire sentir ses effets jusqu'au bout de la Bretagne, et d'introduire des changements plus ou moins profonds dans la vie des penvéennais, qui élisent leur première municipalité au début de 1790. L'impact de la « Constitution civile du clergé » est particulièrement fort : votée le 12 juillet de cette même année, condamnée par le Pape et dénoncée en novembre par Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier (dont le siège épiscopal est supprimé par la loi), elle est en effet directement à l'origine d'une division radicale des ecclésiastiques entre les prêtres acceptant la réorganisation complète de l'Eglise et le serment de fidélité à la Révolution (les « jureurs »), et ceux, majoritaires dans le diocèse, choisissant d'y être réfractaires.

Parmi eux, Yves Ollivier, recteur de Penvénan depuis août 1778, qui, le 11 février 1791, informe le Conseil municipal de son refus⁴¹, prélude à son exil à Jersey en août 1792, île où il décède le 16 juin 1793⁴². Son successeur, François-Vincent Jagou, curé constitutionnel nommé le 16 juin 1791 et installé sans difficulté par la municipalité trois jours plus tard, a généralement mauvaise presse, dans l'historiographie locale : l'auteur des *Conférences ecclésiastiques* données au séminaire de Saint-Brieuc, en 1892, le présente en effet comme un « curé intrus, remercié par la municipalité le 30 juin 1795 et chassé de Penvénan⁴³ ». L'enquête judiciaire réalisée en 1844 à propos de la propriété de la chapelle Saint-Gildas, en donne cependant un portrait nettement plus sympathique, tant il semble apprécié d'une bonne partie des fidèles, qui lui savent gré de réussir à maintenir le culte en dépit des difficultés politiques nombreuses, et malgré de graves soucis de santé : en mai 1802, alors qu'il vit à pension chez Olivier Crec'hriou et Renée Briand, son épouse, il est noté comme « exerçant toujours, quoique invalide⁴⁴ ».

³⁸ Henri Bourde de La Rogerie, *Fichier des artistes, artisans, ingénieurs en Bretagne*, Bruz, Association pour l'Inventaire de Bretagne, 1998, notice 5357.

³⁹ *Cahier de compte des fabriques et gouverneurs de l'église et des chapelles... op. cit.* Arch. paroissiales Penvénan.

⁴⁰ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 U 3/198.

⁴¹ Registre de délibérations du conseil municipal de Penvénan. Arch. mun. Penvénan, 1 D 1, f° 32 v°.

⁴² Hervé Le Goff, « *Les prêtres trégorois au cœur de la tourmente révolutionnaire* », *op. cit.*, p. 77.

⁴³ *Le diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire (Conférences ecclésiastiques de 1892)*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1896, tome 2, p. 427.

⁴⁴ Arch. dept. Côtes-d'Armor, V 2028.

Grâce à lui, le Pardon de Saint-Gildas continue à être célébré tous les ans durant la Révolution, sauf en 1794 lorsque, au plus fort de la Terreur, Jagou lui-même est incarcéré à Lannion. Et « même pendant cette détention, les portes de la chapelle étaient ouvertes tous les lundis pour les pèlerins qui venaient pour la fièvre », se souvient encore, un demi siècle plus tard, Yves Thas, qui fut maire de Penvénan au début du Consulat (1800). Un autre témoin, Yves Dagorn, cultivateur né vers 1773, confirme le fait que « pendant la Révolution, lorsqu'il n'y avait ni prêtre, ni Fabrique, ni même d'Eglise, cela n'empêchait pas les pèlerins de se rendre à la chapelle et d'y déposer des offrandes ; il y avait également un Pardon le lundi de la Pentecôte, mais on ne s'y rendait pas à heure fixe, comme lorsqu'il y avait des offices religieux : on attendait que la marée permit d'y entrer ». Cela est également attesté par un autre fidèle du Pardon, Jean Loas, agriculteur à Plougrescant (né vers 1776), de même que par Pierre Guillou, « laboureur et couvreur », de deux ans son cadet, qui garde le souvenir « d'avoir vu Mr Jagou dire les vêpres dans la chapelle » ; Philippe Le Quellec, né au début de la Révolution, se souvient quant à lui « y avoir été tout jeune ». Les circonstances troublées n'influent même pas sur le caractère « bon enfant » du Pardon, qui présente déjà un mélange de sacré et de profane, comme de nos jours : Yves Dagorn se rappelle en effet « s'être trouvé avec Mr Jagou, curé de Penvénan, à jouer à la boule dans l'île de St Gildas avant et après les vêpres⁴⁵ » !

Par un curieux paradoxe, l'époque révolutionnaire semble même être une période d'intenses travaux de rénovation et d'embellissement de la chapelle, sous la houlette de ses « Trésoriers-Gouverneurs » successifs : Louis Bihan (en 1798) et surtout Le Guen, resté en poste vingt-et-un ans. Yves Thas témoigne ainsi avoir « fait faire à cette chapelle, comme maire, des réparations à la toiture et à l'intérieur... , grâce aux offrandes déposées entre les mains dudit Le Guen, qui lui remettait des fonds lorsqu'il en avait besoin pour ce qui concerne la dite chapelle... , ce qui était d'un grand secours pour la commune, qui était très pauvre alors : ces réparations ont consisté dans une toiture neuve aux deux chapelles, et dans le blanchissage à l'intérieur... ce pour quoi il fit venir deux charretées d'ardoises et deux hectolitres trente de chaux ; et ce fut un nommé Le Belleguic de La Roche-Derrien qui a fait les réparations aux toitures. Il fit aussi réparer les murs du cimetière qui s'étaient écroulés en plusieurs endroits... ayant fait marché avec François Le Rouzic pour le prix de quatre francs cinquante centimes, pour la façon seulement ». Yves Thas termine en expliquant avoir « acheté des deniers qui restaient des offrandes des pèlerins, une fois les réparations de la chapelle faites, un encensoir en cuivre non argenté et une croix argentée pour l'église de Penvénan ».

Quant à l'entretien courant de l'intérieur de la chapelle Saint Gildas, il est assumé par « une nommée Sinte, femme de confiance chez le Sieur Salliou, demeurant au Pellinec », qui, aux jours les plus troublés de la Révolution, est même dépositrice de tout « l'argent des offrandes, parce que l'on craignait que ces fonds ne fussent enlevés », ainsi que se le remémore encore en 1844, Marie Joannet, veuve d'Yves Bodiou.

A la suite de la signature, en juillet 1801, du Concordat réglant officiellement les rapports entre l'Eglise et l'Etat, refermant ainsi la période des divisions religieuses, François-Vincent Jagou est démis de ses fonctions pastorales par le nouvel évêque de Saint-Brieuc, Mgr Jean-Baptiste Caffarelli, qui le nomme toutefois vicaire à Perros-Guirec, où il décède le 3 mars

⁴⁵ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 U 3/198.

1812⁴⁶. Il est remplacé comme Recteur de Penvénan par Jean-Baptiste Le Jan, dont le long sacerdoce n'est pas sans avoir des répercussions sur le pardon de Saint Gildas.

6. Le développement du Pardon de Saint-Gildas au XIX^{ème} siècle.

Le Concordat signé en septembre 1801 entre Napoléon Bonaparte, 1^{er} Consul, et le Pape Pie VII, contribue à ramener la paix civile en rétablissant la liberté du culte catholique en France. Mgr Caffarelli, sacré le 1^{er} mai 1802 évêque du diocèse de Saint-Brieuc (désormais étendu à l'ensemble du territoire des Côtes-du-Nord), achève en 1804 la tâche délicate de reconstituer l'organisation religieuse du département, en réunissant prêtres réfractaires et ecclésiastiques ayant prêté serment de fidélité à la Révolution.

Le nouvel évêque concordataire, frère à la fois du Préfet maritime de Brest et du général Gouverneur des Tuileries, nommé comme recteur de Penvénan Jean-Baptiste Le Jan, alors âgé de cinquante ans, natif de Plouaret où il était vicaire avant 1789. Ce prêtre au caractère bien trempé – qui exerce son ministère dans la paroisse jusqu'à sa mort, le 5 janvier 1836 – a, dès le début, choisi le camp du clergé réfractaire : décrété d'arrestation en juin 1792, il s'est caché plusieurs années à Trébeurden avant de réapparaître en 1801 à Plouaret, pour célébrer des messes semi-clandestines dans la chapelle Sainte-Barbe, ce qui lui vaut d'être assigné à résidence à Lannion pendant quelques mois pour « prédications intolérantes⁴⁷ ».

L'originalité du Pardon aux chevaux et des courses hippiques improvisées dans les grèves qui l'accompagnent, semble, dans un premier temps déconcerter quelque peu le nouveau recteur, car ces pratiques heurtent profondément son sens de l'ordre. Il commence donc par révoquer le gouverneur-trésorier de la chapelle, le sieur Le Guen, en fonctions depuis le début de la Révolution, et par nommer à sa place Ignace Prat, qui a les plus grandes difficultés à se faire remettre les clefs de l'édifice ; Prat cède rapidement la place à François Salpin, lequel a lui-même pour successeurs François Audren (de 1828 à 1834), puis Yves Guélou (en poste jusqu'en 1844 au moins).

Vers 1819, fort du soutien du recteur de Plougrescant, l'abbé Le Jan décide finalement d'interdire aux fidèles « d'aller le dimanche de la Pentecôte faire le pardon à la chapelle Saint-Gildas, parce que la religion y est tournée en ridicule, et qu'il pourrait arriver des accidents par suite des cavalcades qu'y font les jeunes gens », les avertissant que « d'ailleurs la porte ne serait pas ouverte ». Dans la foulée, il écrit au maire « pour l'inviter à se réunir à lui pour défendre que le pardon ait lieu ce jour-là, et faire une publication à cet effet⁴⁸ », mais il lui est répondu que « la municipalité ne s'occupe pas de la chapelle Saint-Gildas, et que cela ne la regarde pas ». En réalité, les fortes réticences de l'abbé Le Jan tiennent également beaucoup à des considérations théologiques : la chapelle ne possède en effet pas, à l'époque, de pierre d'autel fixe contenant des reliques, comme l'impose le Droit canonique. C'est ainsi que François Guélou, agriculteur à Penvénan, se souvient « avoir entendu Mr Le Jan dire en chaire vers 1830 : « j'irai désormais dire des offices le dimanche dans la chapelle de Saint-Gildas, mais je ne pourrai y dire la messe,

⁴⁶ Hervé Le Goff, « Les prêtres trégorois au cœur de la tourmente révolutionnaire », *op. cit.*, p. 53.

⁴⁷ Auguste Le Masson, *Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815 : Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française*, Rennes, Oberthur, 1928, tome 2, p. 230. Hervé Le Goff, « Les prêtres trégorois au cœur de la tourmente révolutionnaire », *op. cit.*, p. 54.

⁴⁸ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 U 3/198.

car il me faut une pierre », ajoutant même que, « comme à ce mot, on se mit à rire dans l'église, il n'entendit pas la suite de ce que disait Mr Le Jan, mais qu'il... voulait parler d'une pierre consacrée ». Ce témoignage est corroboré par celui de Pierre Guillou, couvreur ayant fait des réparations à la toiture de la chapelle vers 1798, qui atteste avoir vu « Messieurs Le Jan et Guenanay, son vicaire, dire la messe le lundi, en apportant de Penvénan une pierre consacrée ».

C'est donc seulement dans les années 1830 que le Pardon de Saint-Gildas acquiert sa physionomie définitive et devient rigoureusement annuel. Un facteur externe et totalement imprévu y contribue puissamment : la première épidémie de choléra, qui touche massivement la France à partir de mars 1832 et sévit par vagues jusqu'en 1835, faisant plus de 18000 victimes à Paris en moins de sept mois, et emportant dans la mort 126 paimpolais durant l'été 1832⁴⁹. Penvénan n'est pas épargnée par la pandémie, qui frappe brutalement à partir du 13 octobre, tuant 44 personnes en un mois et demi, ce qui représente le nombre de décès pour l'année 1831 toute entière⁵⁰ ! Face à ce mal nouveau, dont les modes de propagation restent mystérieux, les penvénannais se tournent spontanément vers... Saint Roch, réputé pour protéger et guérir de la peste. Or, ce saint fait lui aussi l'objet d'un culte traditionnel sur l'île Saint-Gildas, où le petit oratoire situé dans l'enclos de la chapelle lui est dédié, et où se trouvait alors sa statue. Le rapport entre cette tragique épidémie et le développement du pèlerinage insulaire est clairement établi par le précieux témoignage de François Guélou, qui ne laisse planer aucun doute à cet égard : c'est seulement « depuis le choléra que l'on dit la messe presque tous les ans dans la chapelle de Saint-Gildas ».

Vingt-neuf ans plus tard, en 1859, le journaliste guingampais Benjamin Jollivet, auteur du premier *Dictionnaire d'Histoire et de géographie* du département des Côtes-du-Nord, peut attester que « le Pardon a lieu le dimanche et le lundi de la Pentecôte, et l'on conduit sur l'île les chevaux de tous les points de la paroisse, car les cultivateurs sont persuadés que sans cela, ces animaux seraient exposés à des maladies pendant l'année ; sans attendre bien souvent que la mer soit entièrement retirée, les cultivateurs lancent à fond de train leurs chevaux vers la chapelle, où chacun voudrait arriver le premier : c'est un honneur envié pour sa monture et pour lui-même. Arrivé à la chapelle, il fait manger à son cheval un pain qui a touché préalablement le pied de la statue de saint Gildas, et se retire ensuite plein de confiance en la protection de celui-ci ; ce Pardon attire chaque année une affluence considérable de visiteurs. Derrière la chapelle, on remarque, tracé dans le granit, l'empreinte parfaite d'un corps humain : c'est là, dit-on, que couchait Saint Gildas⁵¹ ». D'autres pèlerins préfèrent faire sept fois le tour de la chapelle en priant silencieusement⁵².

Au début du XX^{ème} siècle, le Pardon de Saint-Gildas est toujours aussi fréquenté, ainsi qu'en atteste le récit donné par le Journal de Lannion, le 25 mai 1907 : « La cavalcade traditionnelle à travers la grève pour visiter l'île Heltas a eu lieu dimanche après-midi. Dans l'île se trouve la chapelle Saint-Gildas, invoqué contre la rage. Beaucoup de piétons ont aussi accompli ce pèlerinage. L'usage est de faire toucher à la statue des petits pains qui sont distribués aux gens des fermes et aux bestiaux. Ces pains acquièrent la propriété de ne pas moisir ».

⁴⁹ Jean Pecker, Jean-Loup Avril, Jean Faivre, *La santé en Bretagne*, Paris, Hervas, 1992, p. 287.

⁵⁰ Registres des décès pour 1832. Arch. mun. Penvénan.

⁵¹ Benjamin Jollivet, *Les Côtes-du-Nord, Histoire et géographie... op. cit.*, tome 4, p. 239.

⁵² D'après la légende portée sur une carte postale (n° W 805) de l'éditeur briochin Waron, avant 1914.

Quelques années plus tôt, l'organisation matérielle du Pardon de Saint-Gildas a été quelque peu modifiée à la suite d'une délibération du conseil de Fabrique, adoptée le 7 juillet 1895 :

« Sur proposition de Mr. Le Recteur, une somme de huit francs est allouée au clergé de la paroisse pour desservir la chapelle ; le trajet en bateau par le Port-Blanc n'est pas toujours possible : outre le mauvais temps, d'autres causes peuvent y mettre obstacle. Or, en allant par Buguelès, si l'on n'a pas un char à bancs, il faut de toute nécessité se déchausser et patauger dans la vase, dans l'eau, et au milieu de roches et de cailloux pendant une demi-lieue. Cela ne convient pas à un prêtre, et de plus, il y a de quoi nuire à la santé. Il y a deux fois à aller à Saint-Gildas : pour les Vêpres, le jour de la Pentecôte, et le lendemain pour la messe. La somme allouée sera partagée par moitié, et le prêtre qui fera le service pourra chaque fois louer un char à bancs, et aura soin d'y mettre comme condition que le sacristain y aura place, avec tout ce qui sera nécessaire aux offices⁵³ ».

Un siècle plus tard, le char à bancs a cédé la place aux tracteurs et à une voiture amphibie... mais le pittoresque de la traversée n'en est pas moins conservé !

7. La controverse sur la propriété de la chapelle au XIX^{ème} siècle.

Dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle, le temps semble renouer avec son cours habituel, à Penvénan comme dans bien des communes rurales. Hormis à l'époque du Pardon – célébré à partir de 1836 par le recteur François-Marie Perro, successeur de Mr Le Jan –, le calme règne sur Saint-Gildas. L'île est louée de 1818 à 1836, pour 240 francs annuels, à deux couples de cultivateurs qui l'exploitent chacun pour moitié en indivision : Laurent Guiomar dit Lédan, époux de Jeanne Guélou ; François Salpin et Françoise L'Hostis, sa femme⁵⁴.

La chapelle est alors la seule construction existant sur l'île. Comme avant la Révolution, elle continue à faire l'objet de soins attentifs de la part de la fabrique paroissiale qui, en 1821, fait reconstruire le pignon Est, ce qui oblige Yves Kerleau et son père – les deux maçons penvenannais en charge du chantier – à « déplacer l'autel, [et] à le replacer, la réparation faite ». Néanmoins, aux dires de Pierre Guillou, « laboureur et couvreur » né vers 1778, ayant lui aussi réalisé des travaux dans les années 1830, « la charpente de l'édifice est en mauvais état, et les murs dans un état passable », n'étant pas enduits partout et ayant grand besoin d'être rejointoyés⁵⁵.

Les choses changent radicalement en 1842, lorsque le nouveau propriétaire de l'île, Casimir Duportal du Goasmeur, avocat établi à Tréguier et petit-fils de l'acquéreur de 1787, décide d'y édifier une belle maison de maître pour en faire un lieu de villégiature. Il commence, le temps des travaux, par « placer ses ouvriers et leurs outils dans la chapelle », en obtenant la clef d'Yves Guélou, trésorier en exercice ; un mois plus tard, c'est au tour de « la clef de l'oratoire où se trouve le tronc destiné aux offrandes », d'être confiée par la belle-fille de ce dernier à Mr Duportal... lequel en profite, l'année suivante, pour conserver le produit des dons

⁵³ Registre de délibérations du conseil de fabrique de Penvénan. Arch. paroissiales Penvénan.

⁵⁴ Bail de neuf ans consenti le 23 juin 1827 par Madelain Duportal Dugoasmeur (Etude Cadiou, Tréguier). Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 E 26/91.

⁵⁵ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 U 3/198.

et faire réaliser grâce à eux de nouvelles réparations à la toiture. Guélou, inquiet de la tournure des choses, s'en ouvre au maire de Penvénan, Rolland Salliou qui l'approuve cependant d'avoir remis les clefs au propriétaire de l'île, « attendu qu'il y a dans la commune plus de chapelles qu'on en peut réparer ».

La Fabrique de l'église, quant à elle, ne l'entend pas de cette oreille ! Dans sa séance du 23 avril 1843, le conseil paroissial réagit en effet vivement, estimant, par la voix de son président – Yves Balcou – que « les prétentions de Mr Duportal... sont bien étranges et bien tardives ». En conséquence, il est décidé de « prendre l'avis du Conseil municipal, de consulter un avocat et soumettre l'affaire au Conseil de Préfecture pour être autorisé à plaider... afin d'être remis dans la jouissance de la chapelle, de l'oratoire et du cimetière de Saint-Gildas⁵⁶ ».

Face à cette opposition, Casimir Duportal tente de transiger, et propose à la Fabrique « de lui laisser percevoir le tiers des revenus dont elle pourrait disposer librement, se réservant les deux autres tiers pour faire les réparations de la chapelle, sous condition qu'elle reconnaisse sa propriété et s'oblige à faire célébrer les offices qui s'y font d'ordinaire ». Dans le même temps, le Recteur Perro prend l'initiative – assez surprenante ! – de lui dépêcher le trésorier de la paroisse – Pierre Le Masson –, pour lui proposer rien moins que d'acheter purement et simplement la chapelle, pour couper court à toute discussion.

Déclinant cette offre, le sieur Duportal Du Goasmeur se tourne alors vers le conseil municipal, à qui, le 27 avril 1843, il réitère sa proposition de transaction, avec l'espoir « qu'elle sera examinée sans parti pris⁵⁷ ». La municipalité, il est vrai, lui est incontestablement plus favorable que les administrateurs de la paroisse, comme en témoigne l'invitation qui lui est faite de venir s'expliquer en personne devant les élus. Lors du conseil du 30 mai, il réaffirme donc sa conviction que « son grand-père était en droit, dès l'année 1788, de percevoir, s'il l'avait voulu, les offrandes de la chapelle ; que s'il ne l'a pas fait, on ne peut considérer cette concession autrement que comme une libéralité envers la Fabrique ». Il rappelle également qu'il « est à la connaissance de bien des personnes dans la commune que, lorsque Mr le Recteur Jan voulut, une année, supprimer le pardon, il en fit l'annonce en chaire, et déclara que la chapelle resterait fermée : mais [son] père, usant de ses droits de propriétaire, la fit ouvrir et elle resta ouverte, sans opposition, durant les deux jours du Pardon⁵⁸ ». Ces arguments emportent clairement la conviction du maire, Rolland Salliou, par ailleurs propriétaire du manoir de Pelinec. En conséquence, « considérant que la possession qu'avait la Fabrique avant la vente et depuis paraît fondée sur une [simple] tolérance, le Conseil est d'avis que la transaction proposée par Mr Duportal est avantageuse...et qu'elle doit être acceptée, désapprouvant le procès que l'on se propose d'intenter⁵⁹ ». Le projet d'accord est donc transmis au sous-préfet de Lannion pour approbation.

A Saint-Brieuc, l'Administration semble cependant d'un autre avis, puisque le Conseil de préfecture – ancêtre du Tribunal administratif – autorise la paroisse, le 19 juin 1843, à intenter un procès en réintégration devant le juge de paix de Tréguier, afin d'être rétablie dans la

⁵⁶ Extrait des registres des délibérations de la fabrique de l'église de Penvénan pour 1843. Arch. dept. Côtes-d'Armor, V 2027.

⁵⁷ Lettre de Casimir Duportal Dugoasmeur au conseil municipal de Penvénan. Arch. dept. Côtes-d'Armor, V 2027.

⁵⁸ Arch. dept. Côtes-d'Armor, V 2027.

⁵⁹ Registre de délibérations du conseil municipal de Penvénan. Arch. mun. Penvénan, 1 D 5, f° 40 r°.

possession de la chapelle. Déboutée par cette juridiction, la Fabrique fait appel au Tribunal de 1^{ère} Instance de Lannion... qui lui, lui donne pleinement raison, par jugement du 21 novembre de la même année. Le propriétaire de l'île réagit alors en assignant en justice, à son tour, le conseil de Fabrique, pour revendiquer cette fois non plus la simple possession, mais la pleine propriété de la chapelle⁶⁰. Avant de se prononcer sur le fond, le tribunal lannionnais, le 11 juin 1844, « autorise la Fabrique à prouver par témoins que, depuis plus de trente ans, elle jouissait des immeubles contestés en qualité de propriétaire ».

Cette vaste enquête se déroule à Lannion, les 9 et 10 août 1844, en présence de Paul Emile Martin, juge commissaire, et de Louis-Marie Grall, interprète pour la langue bretonne⁶¹. Seize personnes sont auditionnées, qui, toutes, abondent dans le sens de la Paroisse, à l'exception de Guillaume Le Merrer, conseiller municipal et gendre d'un des anciens propriétaires de l'île, qui rapporte au contraire que, lors de la tentative d'interruption du Pardon faite par le Recteur Le Jan vers 1819, « on disait alors que Mr Duportal l'emporterait sur le curé et que la chapelle lui appartiendrait, ou plutôt, que ce serait ce dernier qui commanderait sur la chapelle ».

Ce témoin se fait, en réalité, le porte-parole du conseil municipal qui, consulté une nouvelle fois, le 13 avril 1845, campe sur ses positions, « protestant [par avance] contre toute imposition extraordinaire...pour solder les dépenses de ce procès, qui menace de ruiner une commune déjà obérée par la construction de son église et par les dépenses déjà commencées pour l'édification de sa maison d'école⁶². Le contentieux portant sur la chapelle Saint Gildas finit en effet par prendre des proportions qui dépassent le cadre local, puisque le conseil paroissial s'est décidé, le 3 avril 1845, à saisir en appel la Cour royale de Rennes, après avoir été déboutée, le 31 décembre 1844, par le Tribunal de 1^{ère} Instance de Lannion, qui estime insuffisants les témoignages recueillis.

Dans le palais de l'ancien Parlement de Bretagne, les débats sont âpres, et, de renvois en auditions, de très longues plaidoiries occupent sept audiences entières de la 3^{ème} chambre civile, qui y consacre notamment les 24, 25, 26 et 31 juillet 1845. Le 7 août suivant, le verdict définitif tombe, rendu conformément aux conclusions de l'Avocat général du Roi, et récompensant la Fabrique de sa persévérance : « La chapelle de Saint-Gildas est une fondation paroissiale, une annexe, une dépendance de l'église paroissiale... et par conséquent, le Sieur Duportal ne peut prétendre ni droit de propriété, ni aucun autre droit quelconque sur la chapelle par lui revendiquée⁶³ ».

Assez curieusement, à aucun moment de ces nombreux procès, il n'a été fait usage des documents cadastraux, existant depuis en 1834 : ces derniers considèrent pourtant, du point de vue fiscal, que la chapelle et le cimetière de Saint-Gildas sont « propriétés de Penvénan », et n'entrent pas dans le patrimoine insulaire de la famille Duportal qui, en conséquence, ne paye pas d'impôts sur ces bâtiments⁶⁴.

⁶⁰ Procédure rappelée par l'arrêt de la Cour d'Appel de Rennes, rendu le 7 août 1845 (3^{ème} chambre civile). Arch. dept. Ille-et-Vilaine, 1 U.

⁶¹ Arch. dept. Côtes-d'Armor, 3 U 3/198.

⁶² Registre de délibérations du conseil municipal de Penvénan. Arch. mun. Penvénan, 1 D 5, f° 52 v°.

⁶³ Arch. dept. Ille-et-Vilaine, 1 U.

⁶⁴ Etats de sections cadastrales, 1835, Arch. mun. Penvénan, 1 G 2.

La décision judiciaire ayant enfin ramené la paix sur l'île, les travaux peuvent reprendre, la maison principale étant achevée en 1847, avant d'être agrandie en 1879⁶⁵.

Quant à la chapelle, l'oratoire Saint-Roch et « l'enceinte ou placître qui les entoure », ils sont finalement vendus par la municipalité de Penvénan au propriétaire du reste de l'île... mais bien des années plus tard. Quoique le Docteur Alexis Carrel ait succédé à la famille Duportal du Goasmeur, l'acte du 30 avril 1928 officialisant la cession prend encore soin de rappeler que « les biens susdésignés appartiennent à la commune depuis un temps immémorial ».

8. Une visite au « hameau de Saint-Gildas » à la Noël 1895, en compagnie du journaliste Victor Ardouin-Dumazet.

L'archipel, dont le splendide isolement naturel n'est troublé que par une présence humaine occasionnelle jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, se trouve habité à l'année à partir de 1869, suite à l'adjonction de bâtiments à usages agricoles au couchant de la grande villa construite par Casimir Duportal du Goasmeur, vingt ans plus tôt.

La première famille d'agriculteurs installée à demeure sur l'île, antérieurement au recensement de 1876, semble être celle des Derrien qui, après un premier séjour à Penvénan de 1857 à 1863, reviennent avec leurs sept enfants, de Camlez, où sont nés trois garçons, en 1865, 66 et 68. Deux autres filles voient ensuite le jour à Saint-Gildas : Marie-Jeanne et Eugénie, le 31 décembre 1869 et le 19 novembre 1871. Le père, Yves Derrien, quarante-huit ans, est natif de Kermaria-Sulard, tandis que son épouse, Marie Le Carou, de deux ans sa cadette, est originaire de Caouennec. Trois sœurs, Marie-Yvonne, Catherine et Françoise, respectivement âgées de dix-sept, seize et treize ans, secourent efficacement leurs parents dans le labeur quotidien. Charles enfin, l'aîné, a déjà dix-neuf ans et navigue comme matelot⁶⁶.

Cette famille ne reste sur l'île que le temps d'un bail rural, sans que les raisons précises de son départ soient connues ; elle cède la place, au bout de neuf ans, à François Kerpiquet et Madeleine Guyomard, accompagnés, eux aussi, de sept enfants, dont les âges s'échelonnent de cinq à quinze ans : Yves-Marie, Louis, Marie-Louise, Marie-Yvonne, Françoise, François et Marie-Joseph⁶⁷. Aucun d'entre eux ne reprendra la ferme lorsque leur père, vieillissant, se retirera sur le « continent ». Les conditions de vie insulaire sont, il est vrai, incontestablement rudes en hiver, et le fermage annuel élevé ne contribue certes pas à les rendre plus attractives. Comme le note en effet Ardouin-Dumazet en 1896, « ce beau domaine est loué 1200 Fr. et le fermier ne pourrait payer, s'il n'avait le revenu du goémon recueilli et incinéré sur les grèves⁶⁸ ».

A l'aube du XX^{ème} siècle, c'est donc une nouvelle famille d'exploitants agricoles que l'on retrouve sur Saint-Gildas : Alain Gonidec – cinquante-neuf ans en 1901, est déjà veuf ; il cultive l'île avec ses deux fils, Yves et Pierre qui, à vingt-quatre et vingt-sept ans, sont encore tous deux célibataires. Ils sont aidés par Pierre Dudoret, journaliste, et par la seule fille de la maison, Louise Gonidec, à qui incombent les tâches domestiques⁶⁹.

⁶⁵ Matrices cadastrales des propriétés bâties, Arch. mun. Penvénan, 1 G 3, f° 257.

⁶⁶ Recensement de 1876. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 2 Mi LN 166, image 34.

⁶⁷ Recensement de 1881. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 2 Mi LN 166, image 12.

⁶⁸ Approximativement 4150 €actuels. Victor-Eugène Ardouin-Dumazet, *Voyage en France... op. cit.*, p. 102.

⁶⁹ Recensement de 1901. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 2 Mi LN 166, image 29.

Cinq ans et un nouveau bail plus tard, en 1906, la ferme est tenue par la famille Rémond, venue de Kerbors, après un passage par Minihy-Tréguier. Yves-Marie Rémond, natif de Plougrescant, décédant assez rapidement, c'est Marie-Yvonne Nicolas, sa veuve, qui, jusqu'à 1911 au moins, continue l'exploitation, assistée de six de ses enfants ; Francis, le benjamin, a tout juste quatorze ans, tandis que l'aînée, Anne-Yvonne en a vingt-trois⁷⁰.

Au petit matin du 25 décembre 1895, une surprise attend les habitants de Saint-Gildas : la visite impromptue d'un « beau monsieur », le talentueux journaliste Victor-Eugène Ardouin-Dumazet, natif du Dauphiné qui, depuis deux ans, parcourt infatigablement les quatre coins de l'Hexagone pour amasser matière à une vaste anthologie de récits à vocation touristique : les *Voyages en France*, dont le succès sera considérable. Le 5^{ème} tome de la série, consacré aux « *Iles françaises de la Manche et à la Bretagne péninsulaire* », nous conserve le récit de cette excursion hivernale⁷¹ :

« Le flot a monté, le canot qui doit me conduire dans les îles est paré. M. Le Mars – aimable instituteur adjoint de Port-Blanc – m'a prévenu que les habitants de Saint-Gildas ne parlent pas le français ; il veut bien m'accompagner pour me servir d'interprète. Nous voici voguant dans la vaste baie fermée d'îlots. Port-Blanc, vu d'ici, est très curieux avec ses maisons basses, ses rochers et sa chapelle. C'est à la fois riant et fantastique. Nos premières bordées nous font approcher de l'îlot exigü appelé île des femmes, puis d'un grand rocher semblable à des ruines féodales, couronné par un amer pointu peint en blanc. Des centaines de rochers de toutes formes hérissent la mer, en deçà et au-delà des îles.

Le vent porte maintenant vers Saint-Gildas. Nous abordons sur la grève, près d'un dolmen dont deux piliers sont tombés, l'énorme dalle repose d'un côté sur le sol, formant une ouverture triangulaire. La légende s'en est emparée : c'est le « lit de Saint Gildas » ; là, dit-on, le thaumaturge passa sa première nuit en arrivant d'Irlande. Près du dolmen, un écriteau nous informe qu'il est expressément défendu de visiter l'île. Tant pis, nous sommes à terre, nous y resterons.

« Voici un amas de grands blocs de rochers, semblables aux amoncellements de grès de Fontainebleau. C'est une petite colline où sur tous les ressauts, entre tous les interstices de la roche croissent des plantes vertes : genêts, lierre, pervenche aux grandes étoiles bleues. Autour de ces roches, un bois de pins couvre une pelouse ; au flanc du granit, des nappes vigoureuses de lierre se sont attachées. En s'aidant des plantes, on peut atteindre le sommet des roches ; de là, on a une vue superbe sur ces aiguilles, ces dômes et ces écroulements de blocs chaudement colorés. Dans l'un de ces rochers boisés, est un petit réservoir d'eau claire qui n'a jamais tari ; c'est d'autant plus étrange que ce bloc est complètement isolé : l'eau des pluies et des brumes suintant par les fissures explique le phénomène. Les gens du pays disent que cette fontaine est née du rocher par la volonté de Saint Gildas. Avec ces pins, ces pervenches, ces arbustes verts, ce n'est pas la Bretagne, c'est quelque îlot ignoré de la côte des Maures et de l'Estérel, dans la chaude Provence !

⁷⁰ Recensement de 1906. Arch. dept. Côtes-d'Armor, 2 Mi LN 166, image 31.

⁷¹ Victor-Eugène Ardouin-Dumazet, *Voyage en France... op. cit.*, p. 91-110.

« A travers les ronces, sous le lierre, on devine parmi les rochers comme un arrangement : peut-être les Celtes eurent-ils ici des monuments aujourd'hui renversés. Ce coin de terre dut être jadis un lieu de culte.

« Du sommet des coteaux, on découvre une vaste étendue de mer, la rade de Port-Blanc, large et profonde, les îles, dont quelques-unes singulièrement soudées entre-elles par des sillons de galets retroussés par la mer et que les cartes ne signalent pas.

« De cette pointe, si poétiquement belle, un chemin bordé d'ormeaux conduit au hameau de l'île. Une ferme, une villa, deux chapelles le constituent. Quatorze habitants le peuplent pendant la belle saison. En hiver, il y en a trois ou quatre à peine. La plus grande des deux chapelles est close, la clef est aux mains du Recteur de Penvénan. J'aurais voulu y pénétrer cependant, car elle renferme une des plus célèbres statuettes de Saint Gildas. Chaque année, le jour de Pentecôte, on vient dans l'île avec des chevaux et du bétail ; les pèlerins entrent pieusement dans la chapelle, armés d'un morceau de pain dont ils frottent le ventre de la statue ; on donne ensuite ce pain à manger aux animaux ; ceux-ci seront désormais préservés de la rage ; ils reviennent du Pardon plus alertes et plus vigoureux.

« La petite chapelle est fermée par une grille, à travers laquelle on aperçoit un humble autel et, dans une niche, un crâne verdi par l'humidité : c'est le crâne de saint Gildas.

« Autour de la chapelle et de la villa croissent, vigoureux, des ormes moussus, d'énormes figuiers, des tamaris, des plantes vertes. Une allée d'ormes passe derrière ce hameau, bordant un chemin qui, plus loin, franchit sur une chaussée l'entrée d'une baie marécageuse divisant l'île en deux parties : d'un côté, autour de la chapelle, les hauts rochers tapissés de lierre, empanachés de verdure, surgissant des pins ; au milieu, la lagune où monte la mer, bordée vers le nord par un sillon de galets ; plus loin, une presqu'île de forme arrondie : là sont des pâturages où de superbes chevaux viennent à notre approche. Les terres de culture sont assez vastes, le sol très fertile pourrait être mieux entretenu...

« Le sillon littoral, de formation si curieuse, relie Saint-Gildas à l'île des Levrettes. Ce sillon est un revenu pour le fermier : la crête, à l'abri de la mer, sert d'entrepôt pour le goémon ; les habitants de Buguelès ou Saint-Nicolas le louent à cet effet. Les gens de Buguelès sont de hardis marins vivant un peu d'épaves ; ils abritent leurs embarcations dans les nombreuses criques de leur péninsule.

« Du sommet des cultures de Saint-Gildas, l'île se déploie toute entière, très belle et pittoresque. A en juger par la splendeur de la végétation, cette petite terre pourrait être transformée en un jardin d'Armide, elle a tout ce qu'il faut pour cela : bois, rochers, prairies, grèves, anses tranquilles et, par delà le sillon des Levrettes, la mer grondeuse faisant mieux ressortir le calme de cette heureuse solitude ».

Ce jardin digne du Paradis terrestre, il appartiendra au XX^{ème} siècle de le voir naître et prospérer.

9. La construction controversée de la chaussée reliant les deux parties de l'île, au XIX^{ème} siècle.

Lorsque l'on examine une carte marine ou cadastrale de l'archipel Saint-Gildas, on ne peut manquer d'être frappé par la différence sensible existant entre la représentation graphique et l'impression physique résultant d'une visite sur place : sur le papier, l'île semble en effet divisée en deux parties distinctes enserrant une baie intérieure, le tout figurant une sorte d'animal fabuleux doté de deux redoutables pinces. Le promeneur ou le pèlerin arrivant sur les lieux lors de leur ouverture annuelle exceptionnelle, ne voit lui, rien de tel, tant semble se fondre dans le paysage la chaussée enherbée menant des bâtiments jusqu'au puits, situé plus à l'est.

Cette configuration, pourtant, n'a rien de naturel, puisqu'elle est le résultat d'une tentative avortée, faite il y a plus d'un siècle, pour assécher la vasière centrale et constituer un véritable polder. Dans les années 1840 en effet, le propriétaire de Saint-Gildas, Mr Duportal Du Goasmeur décide de faire édifier, sans aucune autorisation administrative, une digue « entre les deux mamelons ouest et est de l'île, de hauteur inégale, qui étaient jusque-là simplement reliés entre eux au nord par un mince sillon de galets », ainsi que l'indique un rapport du Ministère des Travaux Publics en date du 20 juin 1899⁷². Pour la famille Duportal, au contraire, « les deux parties de l'île étaient déjà réunies au sud, comme elles le sont au nord, par un sillon de galets qui défendait la partie basse contre les incursions de la mer et qui servait de *grow*⁷³... , étant assez en relief à cette époque pour ne permettre que par infiltration l'accès des eaux sur les terrains, lors des marées normales⁷⁴ ». La digue n'aurait donc fait que prendre la place de ce sillon préexistant.

Quoi qu'il en soit, la construction, « d'une longueur de 90 mètres environ et d'une largeur de 5 mètres au sommet... est élevée au-dessus du niveau des plus hautes mers ; d'une valeur de six mille francs or, elle comporte à sa base un aqueduc d' 1 mètre de hauteur sur 0,50 mètre de largeur, muni d'un clapet qui se ferme automatiquement sous la poussée de la marée montante, et ne s'ouvre que pour permettre l'assèchement des terrains qu'elle est destinée à protéger ». Ainsi, « toute la partie de terrain plus basse que le reste de l'île... est soustraite à l'action du grand flot de mars, alors qu'elle était autrefois couverte par les hautes mers et appartenait, par suite, au domaine public maritime⁷⁵ ».

Cette situation, dans un premier temps, semble être assez bien acceptée, au moins tacitement... jusqu'à ce que, un beau jour de 1899, survienne « une pétition des habitants de Penvénan se plaignant que Mme Duportal du Goasmeur se soit appropriée par ce moyen des prairies dépendant du littoral de l'île », et demandant au Ministère de la Marine qu'une enquête soit faite.

⁷² Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

⁷³ Nom donné, en Français régional, à « une terre argileuse mêlée de pierres, peu propre à la culture ». Le mot est repris en Breton pour désigner un sillon de galets.

⁷⁴ Lettre au préfet des Côtes-du-Nord, du directeur par intérim de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, 28 septembre 1900. Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

⁷⁵ Procès-verbal de la commission de délimitation du rivage de Saint-Gildas, le 21 septembre 1899. Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

Après consultation du commissaire de l'Inscription Maritime à Tréguier et des ingénieurs des Ponts et Chaussées, ces derniers estiment qu'il « y a lieu de mettre le propriétaire de l'île en demeure de produire les titres en vertu desquels il aurait été autorisé à construire la digue et... d'en réviser les conditions... en fixant la quotité de la redevance à réclamer à l'occupant, ainsi que la durée de l'occupation renouvelable... Si le propriétaire de l'île se refusait à toute demande d'occupation régulière, il y aurait lieu de lui enjoindre de faire disparaître sa digue dans un délai déterminé, de façon à rendre à l'usage de tous, les parties du domaine indûment affectées à son usage privé⁷⁶ ».

Avant d'en arriver à une telle extrémité, il convient toutefois de fixer clairement les limites du domaine public maritime, ce qui est ordonné par le préfet le 2 septembre 1899. Les opérations sont menées le 21 septembre suivant « à 6 heures 26 minutes du matin, dans des conditions météorologiques favorables, la mer, agitée au large, étant calme dans la partie sud de l'île ». Elles se bornent finalement « à relever au moyen de lignes tracées avec de la peinture à l'huile rouge, aux deux extrémités extérieures de cette digue, la hauteur maximum de la mer, fixant ainsi une base précise de calcul qui permettrait, au moyen d'un nivellement, de déterminer la consistance exacte des terrains soustraits par la digue à l'envahissement des eaux ». Une fois cette surface connue, la commission de délimitation considère qu'il faudrait encore « déterminer la valeur actuelle » de ces terres, avant de « concéder à Mr Victor Duportal du Goasmeur, le droit de les endiguer... à charge pour lui de maintenir et entretenir la digue construite par sa famille... et de payer le montant de l'évaluation ». L'intéressé ne l'entend toutefois pas de cette oreille et, campant sur ses positions, se refuse à toute transaction, réaffirmant ses droits dans un mémoire adressé au préfet durant l'été 1900.

A l'issue d'une minutieuse étude juridique du dossier, le directeur départemental des Domaines conclut ainsi, le 28 septembre 1900 : « Le propriétaire riverain semble bien fondé à invoquer la prescription acquisitive des terrains contestés, mais la digue ayant été construite en contravention de l'Ordonnance de Colbert de 1681, son propriétaire se trouve sous le coup à la fois d'une action pénale et d'une action en suppression... Il est à présumer qu'elles se termineraient par la condamnation de Mr du Goasmeur à remettre les lieux dans leur état primitif, ce qui aurait pour lui de fâcheuses conséquences financières ». Il demande toutefois qu'avant faire droit, une enquête publique approfondie soit diligentée. Après bien des tergiversations, celle-ci n'intervient qu'en septembre 1902⁷⁷, six mois après que le propriétaire se soit finalement résolu à une transaction et ait sollicité une concession officielle d'endiguement, dont le principe est accepté par le Ministre des Travaux Publics le 11 janvier 1902.

Un nouveau rebondissement survient toutefois, puisque « deux habitants de la commune demandent la reconnaissance du droit, pour les riverains, de déposer le goémon sur les chaussées de l'île et de le transporter à travers les terrains à concéder », requête bénéficiant du soutien tant du Conseil municipal de Penvénan, que du commissaire enquêteur. Le Ministre de la Marine, pour sa part, fait connaître, le 13 mai 1903, qu'il suspend son accord à ce qu'il « soit

⁷⁶ Lettre au préfet des Côtes-du-Nord, le 20 juin 1899, du directeur national des routes, de la navigation et des mines, dépendant du ministère des Travaux Publics. Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

⁷⁷ Arrêté d'ouverture d'enquête publique pris par le préfet des Côtes-du-Nord, le 10 septembre 1902. Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

stipulé dans un acte que la circulation serait assurée à travers l'île de Saint-Gildas par un chemin public praticable aux piétons et charrettes ». Ces nouvelles exigences, inacceptables pour le propriétaire, repoussent une nouvelle fois toute solution définitive.

Pourtant, le directeur de la Navigation et des Routes au sein du Ministère des Travaux publics, insiste fortement, dans un avis du 1^{er} février 1904, sur l'importance d'arriver à un accord global, car ce dernier « doit donner aux agents du service des Phares les moyens d'assurer sans difficulté l'entretien de la pyramide de Saint-Gildas ». Il poursuit : « Si le projet de transaction était abandonné, il ne resterait plus qu'à poursuivre la démolition de la digue élevée par Mr Duportal, mesure absolument regrettable car elle soumettrait de nouveau à l'action des marées des terrains qui commencent à se colmater et à s'améliorer ; elle diminuerait la résistance de l'île Saint-Gildas toute entière à l'action de la mer : on peut donc conclure que le maintien de la digue est d'utilité générale et que toute la population du littoral est intéressée à une solution favorable tout à la fois à l'Etat et à Mr Duportal du Goasmeur⁷⁸ ».

Le mot de la fin est finalement donné par le ministre des Travaux Publics, Pierre Maruéjols, le 14 octobre 1904, estimant « qu'il y a lieu de laisser les choses en l'état jusqu'à ce que les circonstances permettent de trouver une base d'entente entre le propriétaire et l'Administration de la Marine, de nature à satisfaire dans la mesure du possible les intérêts des présents⁷⁹ ». Le mécanisme limitant l'action de la marée est en conséquence supprimé, et le statu quo se prolonge donc... jusqu'à nos jours !

10. L'île Saint-Gildas dans l'entre-deux guerres, à l'époque d'Alexis Carrel.

Au lendemain du premier conflit mondial, la vie reprend progressivement son cours, et le Pardon de saint Gildas, probablement interrompu pendant les hostilités, redémarre à partir de 1921, faisant l'objet d'une annonce détaillée par *Le journal de Lannion* dans son édition du 14 mai de cette même année :

« Le Pardon de Saint Gildas, dans l'île du même nom, en face de la côte de Port-Blanc, était naguère encore un des plus pittoresques qui se puisse voir en Trégor.

Dès le matin du 15 mai, les fermiers de la région s'y rendaient en foule avec leurs chevaux. Toute une cavalerie rustique se groupait sur la grève pour attendre que l'heure du jusant lui permit de franchir le bras de mer qui sépare la petite île verdoyante de la terre ferme. Le moment venu, elle s'ébranlait au galop à travers les sables et les herbiers mis à découvert par la retraite des eaux. La tradition veut qu'un morceau de pain frotté contre la statue du saint préserve de tout maléfice pour l'année les chevaux à qui on en a fait manger.

C'est assez pour expliquer la vénération qui a toujours entouré le grand thaumaturge breton dans ces parages. Sa fête toutefois menaçait de tomber en désuétude depuis la guerre.

⁷⁸ Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

⁷⁹ En réalité le texte, bien que présenté comme émanant du ministre, est signé du directeur des routes, de la navigation et des mines, qui confirme et développe son avis du 1^{er} février 1904. Arch. dept. Côtes-d'Armor, S sup. 269.

« Nous apprenons avec plaisir que sur l'initiative de quelques habitants du Port-Blanc elle va être remise en honneur. Espérons qu'à son tour l'administration des Beaux-Arts finira par écouter la requête qui lui a été adressée, en classant la chapelle, un de nos plus antiques sanctuaires de la mer, dont l'état de délabrement est une des « *grandes pitiés* » de la Bretagne⁸⁰.

« Programme des fêtes : A une heure, départ de la flottille du Port-Blanc pour l'île de Saint-Gildas pour les vêpres, avec passagers ; embarquement sur les quais de une heure à trois heures. Ouverture des jeux, course de bicyclettes, dotée de nombreux prix ; course en sac, course à pied, concours de "Yod". Jeux divers. À 20 heures, grande *Dérobée* sur la digue ».

Cette reprise du Pardon de saint Gildas précède d'un an l'acquisition de l'île par le docteur Alexis Carrel, personnalité controversée qui marque fortement l'histoire des lieux durant tout le XX^{ème} siècle. D'origine lyonnaise, prix Nobel de médecine et de physiologie pour ses travaux précurseurs sur la transplantation des tissus vivants (octobre 1912), Carrel mène depuis 1906 une brillante carrière de chercheur aux USA, au sein de l'Institut Rockefeller de New York. Désireux d'acquérir une île en France pour y passer des vacances dans la tranquillité, loin de l'agitation urbaine du Nouveau Monde, son attention sur Saint-Gildas est attirée par Anatole Le Braz, qu'il rencontre en 1920 à l'occasion d'une de ses tournées de conférences aux Etats-Unis : l'écrivain ne peut manquer de lui parler de la Bretagne, et de lui vanter les charmes de Penvénan⁸¹.

L'achat de l'île Saint-Gildas par Alexis Carrel et son épouse, Anne Marie-Laure Gourlez de La Motte (née au château de Carheil, en la commune de Plessé, Loire-Atlantique), se fait en plusieurs étapes. La plus grande partie est acquise de Victor Duportal du Goasmeur en octobre 1922, grâce notamment au produit du prix Nobel⁸². La chapelle, l'oratoire Saint-Roch et l'enceinte attenante leur sont, pour leur part, vendus par la Municipalité de Penvénan, dirigée par Charles Dagorn, à la suite d'un compromis voté par le Conseil municipal le 26 novembre 1922, « attendu que la commune ne peut restaurer lesdits édifices qui sont en très mauvais état, et que l'Administration des Beaux-Arts s'en désintéresse comme n'offrant pas un caractère artistique suffisant⁸³ ». A cause de difficultés administratives, cette aliénation n'est toutefois officialisée que le 30 avril 1928, pour un montant de cent francs ; l'acquéreur se voit imposer des conditions strictes, destinées à sauvegarder l'intérêt général, puisqu'il a l'obligation juridique « de restaurer et entretenir les édifices et de laisser le culte s'y exercer librement... [de sorte] que les fidèles puissent y accéder sans entrave selon les us et coutumes du pays » : à défaut, « la commune reprendrait la plénitude de ses droits de propriété sans être tenue à remboursement ou indemnité⁸⁴ ».

⁸⁰ Le journaliste du très clérical *Journal de Lannion* fait clairement référence ici à l'ouvrage à succès de Maurice Barrès, « La grande pitié des églises de France », dénonçant l'état déplorable de bien des édifices religieux, laissés sans soins par les municipalités depuis la mise en place, en 1905, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

⁸¹ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel : la tentation de l'absolu*, Monaco, Editions du Rocher, 1994, p. 172.

⁸² Alain Drouard, *Alexis Carrel (1873-1944) : de la mémoire à l'histoire*, Paris, l'Harmattan, 1995, p. 39, 92. Selon cet auteur, ce n'est pas Anatole Le Braz, mais le musicien Joseph Carrel, frère cadet du docteur et son homme d'affaire en France, qui lui aurait signalé la mise en vente de l'île Saint-Gildas.

⁸³ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Penvénan, séance du 11 décembre 1927. Arch. mun. Penvénan, 1 N 6.

⁸⁴ Arch. mun. Penvénan, 1 N 6.

D'importants travaux ont rapidement lieu, donnant à la chapelle son aspect actuel par la condamnation de la porte basse située près du pignon est (du côté du midi), et le percement de trois fenestragés géminés pour lesquels des encadrements anciens sont réemployés. Un calvaire est également installé dans l'enclos, par achat aux propriétaires de Lannou Arzol (M. de Roquefeuil), de la croix dite « Croas Beg Houarn » (la croix à l'extrémité de fer), primitivement située sur les terres de la ferme. L'année suivante, enfin, la municipalité vend encore aux époux Carrel un îlot non cadastré d'une surface d'un are environ, dénommé « l'îlot Min Rouz », situé en avant de l'extrémité est de Saint-Gildas, sur la gauche de la voie empruntée par les charrettes se rendant sur l'île⁸⁵.

De 1922 à sa retraite, en juin 1939, Alexis Carrel traverse annuellement l'Atlantique pour de studieuses vacances à Penvénan où, dans sa « petite île, véritable paradis, loin du monde, en contemplant le vieux dolmen et la chapelle, on peut reculer jusqu'au fond des âges », comme il l'a écrit lui-même⁸⁶. Plusieurs pages de son journal scientifique, publié en 1956, sont d'ailleurs rédigées à Saint-Gildas. En juillet 1927, par exemple, il couche sur le papier toute une série de réflexions sur les « problèmes fondamentaux », s'interrogeant sur « la relation de la conscience et du cerveau », sur la « signification de l'énergie nerveuse rayonnant du corps », ou encore sur « l'effet de la prière et la croyance du monde à l'inutilité de l'âme, dans un monde spirituel différent de notre monde psychologique⁸⁷ ». En 1929, du 28 juillet au 29 août, il consacre chaque jour de longues heures à développer par écrit sa pensée sur le processus « d'adaptation biologique », qu'il considère comme « l'un des phénomènes les plus fondamentaux présentés par la matière vivante », tout en contestant l'idée de sélection naturelle, qui ne lui semble pas pouvoir expliquer « la fixation des caractères qui ne sont pas utiles, pas plus que le développement progressif des caractères⁸⁸ ».

Pendant que son mari se livre à ces réflexions théoriques, Anne, son épouse, s'adonne en quelque sorte aux « travaux pratiques », en menant « des expériences sur les différentes races d'animaux qui se trouvent dans l'île », et en amassant un « bagage d'observations au cours de son administration agricole de Saint-Gildas, particulièrement dure, mais fertile en enseignements », ainsi qu'ils le déclarent tous deux à un journaliste de Ouest-Eclair, le 23 avril 1941. Derrière ce mot d'« expérience », il ne faut cependant pas imaginer une quelconque souffrance animale, car les travaux sur la sélection biologique se font en réalité dans le cadre d'une « amélioration de la race des chiens briards » : Anne Carrel finit ainsi par être à la tête d'un élevage réputé dont les « champions » fréquentent les meilleurs concours canins à partir de 1931 et y décrochent des médailles⁸⁹ !

Durant leurs vacances estivales, les époux Carrel se mêlent assez peu à la population locale. Ils ont toutefois coutume de visiter annuellement, en fin d'année scolaire, l'école de Buguelès, dirigée par Mr Jézéquel ; c'est non sans inquiétude que les élèves attendent l'examen de leurs cahiers par Anne Carrel⁹⁰ !

⁸⁵ Acte notarié du 30 mars 1929. Arch. mun. Penvénan, 1 N 7.

⁸⁶ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 199.

⁸⁷ Alexis Carrel, *Jour après jour (1893 – 1944)*, Paris, Plon, 1956, p. 40 – 43.

⁸⁸ Alexis Carrel, *Jour après jour... op. cit.*, p. 44 – 69.

⁸⁹ L'élevage de Saint Gildas, « propriété Anne Carrel » (1931) figure encore sur un site Internet consacré à la race des briards : <http://www.barnim.net/database/klist.html?order=country>

⁹⁰ Témoignage oral recueilli en 2004 auprès de Mr Pierre Bodeur.

Dans l'entre-deux-guerres, l'île Saint-Gildas conserve encore un caractère agricole affirmé, abritant toujours une petite ferme avec un cheptel de vaches de race Pie-Noir. A partir de 1936, elle est louée à Félix Ollivier (natif de Saint-Pol-de-Léon) et à son épouse, Francine Kerrien (née à Penvénan en 1901) ; jusqu'au début de 1940, ils y élèvent leurs sept enfants – dont le dernier n'est âgé que d'un an – lesquels garderont à jamais un souvenir inoubliable de leur enfance insulaire : Marie, Mathieu, Joseph, Yvonne, Thérèse, Alice et Christiane⁹¹. Après leur départ, ils sont remplacés par Jean Ollivier et Anne-Marie Le Blanche, mère d'une petite Marie ; ces derniers ne restent cependant qu'assez peu sur l'île – un an et demi environ – l'exiguïté de l'exploitation la rendant particulièrement peu rentable économiquement, surtout dans le contexte aggravé par la guerre⁹².

Pendant toute cette période – et jusqu'en 1946 – Saint-Gildas est également habitée à demeure par un autre jeune couple remplissant les fonctions de gardien-jardinier et de cuisinière⁹³ : Pierre Le Pierrès (né en 1910 à Plougrescant) et Louise Guillou, originaire de Buguelès, née en 1907 et entrée au service des Carrel dès avant son mariage (elle reçoit ainsi une amicale carte d'Anne Carrel, en pèlerinage à Lourdes, le 19 avril 1933). Ils ont la joie d'élever sur l'île leurs deux jeunes fils : Gildas (né à Buguelès en 1936) et Jean-Pierre (né en mars 1940), dont la marraine n'est autre qu'Antoinette Folliot, domestique des Carrel depuis 1935⁹⁴, dont la fidélité à Saint-Gildas est telle qu'elle restera sur l'île même après la disparition d'Anne Carrel, en 1968. Décédée à l'hôpital de Tréguier le 20 mai 1975, elle est enterrée dans l'enclos de la chapelle de l'île, conformément à ses dernières volontés, sous une très modeste croix de métal portant son nom.

Selon la tradition familiale, fidèlement conservée, Pierre Le Pierrès accompagnait régulièrement Anne Carrel jusqu'à Tréguier pour y faire ses courses, assurant le passage en bateau, puis la conduite en voiture à cheval jusqu'à l'ancienne cité épiscopale⁹⁵. En avril 1941, le journal *Ouest-Eclair* donne une description vivante de cette traversée jusqu'au Port-Blanc : « Un homme surgit de la levée de galets qui borde l'île Saint-Gildas et se met à tirer vers la mer une barque. Celle-ci à flot, il dresse le mât et y dispose vivement les insignes réglementaires indispensables à toute navigation : pavillon national surmonté d'un pavillon blanc. A 12 h. 5, apparaissent trois silhouettes. Sur le fond clair des galets, dans la première et dans la troisième, sans hésitation, nous reconnaissons Mme et le docteur Carrel... L'embarquement effectué à la petite cale de l'île, la voile blanche est hissée et, poussé par une fraîche brise de Sud-Ouest sur la mer montante, le petit esquif s'approche avec rapidité. Debout à l'avant, Mme Carrel en personne cargue dextrement la voile que le pilote vient d'amener, puis, une canne à la main, elle saute sur le débarcadère, immédiatement suivie du docteur ».

En 1937, l'île Saint-Gildas reçoit la visite d'un des hommes les plus célèbres de son temps, l'aviateur Charles Lindbergh, auteur, dix ans plus tôt, de la première traversée aérienne de l'Atlantique en solitaire, et collaborateur de Carrel depuis 1930, contribuant à la fabrication d'un cœur artificiel expérimental. Le *Journal de Lannion*, dans son numéro du 10 juillet, rend ainsi

⁹¹ Recensement de 1936. Arch. mun. Penvénan, 1 F 2.

⁹² Témoignage oral recueilli auprès de Mme Marie Ollivier, épouse Tudoret.

⁹³ Recensement de 1936. Arch. mun. Penvénan, 1 F 2.

⁹⁴ Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 189. Antoinette Folliot est née le 2 octobre 1890 à Octeville l'Avenel (département de la Manche), fille d'Arsène Folliot, agriculteur au village de Bidras, et de Victorine Roulland.

⁹⁵ Témoignage oral recueilli auprès de Mme Michelle Le Pierrès.

compte de ce voyage : « Le célèbre aviateur colonel Lindbergh venu avec son avion qui a atterri à l'aérodrome de Dinan, est allé passer quelques jours dans la petite île de Saint-Gildas. Il était l'hôte du Docteur Carrel, le savant réputé, l'auteur de "l'Homme, cet inconnu". Le colonel Lindbergh est reparti en avion pour Londres le 6 juillet, venant de Dinan. Il a atterri à 14 H 30 et est reparti peu après pour une destination inconnue ». Le 31 juillet, l'hebdomadaire narre la suite de l'aventure aérienne : « Le célèbre aviateur Lindbergh est de nouveau l'hôte de Penvénan. Venant de Lympe (Angleterre), il a atterri mercredi dernier à l'aérodrome de Morlaix, d'où il s'est rendu le jour même, en automobile, chez son ami, le docteur Carrel, au Port-Blanc, à Penvénan, où il doit rester quelques jours ». Aujourd'hui encore, un pilier de granit portant une modeste plaque, commémore ces événements, en indiquant, dans le petit bois situé à l'est du jardin clos de hauts murs, l'endroit précis où tomba, le 2 juillet 1937, un message lancé des airs par Lindbergh pour annoncer son arrivée imminente.

11. L'île Saint-Gildas durant la seconde guerre mondiale.

Durant l'été 1939, Alexis Carrel, âgé de soixante-six ans et nouvellement mis à la retraite par l'Institut Rockefeller de New York, est à Saint-Gildas, comme à l'accoutumée. Son séjour est toutefois bien différent de ceux des années précédentes, car la splendeur des paysages ne peut faire oublier la situation internationale, extrêmement tendue, qui rend inéluctable une nouvelle guerre franco-allemande.

Le 24 août, Carrel exprime ainsi ses craintes à un ami anglais, le philosophe Edward Moore, dans une lettre expédiée de Penvénan :

« La mobilisation a commencé en Bretagne. Hommes et femmes sont stoïques. Dans un village de trois cents âmes, plus de trente hommes ont été rappelés par la Marine. Nous nous attendons à entendre, d'un jour à l'autre, le tocsin, annonciateur de la mobilisation générale, comme dans le passé quand il annonçait les invasions et toutes les grandes calamités. Comme elle est étrange, la simplicité des grandes tragédies humaines ! Le soleil brille aujourd'hui, et les oiseaux chantent, les gens vaquent à leurs occupations. Et demain, ces jeunes hommes que je vois marcher dans les champs, seront mis en pièces, asphyxiés par les gaz, et tout sera changé ⁹⁶».

Le 3 septembre 1939, Carrel, toujours à Saint-Gildas, inscrit ses réflexions dans un cahier intime. Il se montre, au second jour de la mobilisation, particulièrement pessimiste quant à l'issue du conflit qui débute :

« Inexorablement, le cercle se referme sur nous. Les lois biologiques ne pardonnent jamais. La récompense du péché est la mort. Nous avons suivi depuis plus d'un siècle des idéologies qui n'ont pas respecté la réalité de notre corps et de notre âme. Il est trop tard à présent. Le repentir sera stérile. Nous allons mourir en tant que grande nation. Nous allons être battus comme jamais la France n'a été battue. Nous serons battus à cause de notre corruption, de notre vanité et de notre faiblesse. Peut-être alors comprendrons-nous⁹⁷ ».

⁹⁶ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 222.

⁹⁷ Alexis Carrel, *Jour après jour... op. cit.*, p. 203.

Si cette analyse reflète une pensée clairement conservatrice et préfigure quelques uns des thèmes développés par le régime de Vichy, elle n'empêche nullement Alexis Carrel d'adopter une attitude hostile au nazisme, à la veille de l'ouverture du second conflit mondiale, comme en atteste une note en date du 25 août 1939 :

« La guerre [est] une chose fondamentale qui intéresse non seulement les gouvernements, les chefs des armées, les hommes qui se battent, leurs familles, mais chacun de nous, civilisés, de ceux surtout qui ont été élevés dans la liberté des démocraties. Une chose qui nous n'avons pas discernée et qui devient manifeste chaque jour davantage, c'est qu'une immense transformation s'est produite dans le monde. Un changement d'idéal : marxisme, fascisme, national-socialisme. C'est le moment de savoir si nous sommes des hommes ou des parties de machines, et si nous voulons continuer notre civilisation ou bien adopter un autre type de civilisation ?... [La guerre] n'est pas simplement l'expression de la volonté de quelques hommes. Hitler, Staline, Mussolini n'existent que parce que des mouvements profonds remuent le monde. Ce sont ces courants dont il faut clairement réaliser la nature... Il ne s'agit pas seulement d'une guerre de conquête ; ce qui est en cause, c'est la forme même de la vie de chacun d'entre nous. Ce sont deux conceptions de la vie qui s'affrontent. Erreur profonde de nous en désintéresser. Impossibilité d'être neutre en esprit... Les doctrines des Etats totalitaires... se ressemblent beaucoup les unes et les autres ; elles contiennent une partie de vérité qui leur donne, pour un temps au moins, une grande force. Ce que nous devons faire : l'attitude des pays démocratiques exige de chaque individu son acquiescement, sa volonté, sa foi⁹⁸ ».

Après quelques hésitations, Carrel – non mobilisable compte tenu de son âge – décide de ne pas repartir aux U.S.A., mais de gagner Paris, le 19 septembre⁹⁹ ; dès octobre, il tente d'y monter un centre de recherche dédié au transport et à la conservation du sang, en liaison avec l'Institut Pasteur. Le 20 mai 1940, il s'embarque pour New York, étant officiellement chargé par le Gouvernement français de Paul Reynaud de chercher, auprès des américains, une aide pour financer la formation d'un hôpital de campagne¹⁰⁰. Il ne revient en France – et à Saint-Gildas – qu'en 1941.

Anne Carrel, pour sa part, reprend ses fonctions d'infirmière à l'automne 1939 et, après l'armistice, choisit de revenir à Saint-Gildas plutôt que de rejoindre son mari aux Etats-Unis¹⁰¹. Elle assiste, le 5 août 1940, à l'arrivée sur l'île des Allemands, qui procèdent à diverses réquisitions. Le 13 août, elle note ainsi dans son journal : « On a pris toute mon essence... Je ne

⁹⁸ Alexis Carrel, *Jour après jour... op. cit.*, p. 195 -198.

⁹⁹ Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 200-201. Selon cet auteur, « A Saint-Gildas, Anne Carrel a participé dès la déclaration de guerre, à l'organisation de la défense passive et à des opérations de contre-espionnage visant à démanteler un réseau étranger ». La source de cette information n'est malheureusement pas indiquée.

¹⁰⁰ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 225 – 228. Le fait n'est pas confirmé par Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 202.

¹⁰¹ Anne de La Motte est en effet titulaire du diplôme d'infirmière de la Croix-Rouge, obtenu à Paris vers 1910. Affectée à l'hôpital Beaujon de Clichy, elle accompagne également les malades désireux de se rendre en pèlerinage à Lourdes, depuis Rennes. Durant le 1^{er} conflit mondial, elle rejoint tout d'abord son mari comme infirmière à l'Hôtel Dieu de Lyon, puis fait « fonction de super intendante de l'équipe d'infirmières » de l'Hôpital Temporaire n° 2 créée par Carrel non loin de Compiègne, pour « soigner les blessés et perfectionner le traitement des plaies infectées ». Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 96, 114-117. Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 122, 225.

reçois plus aucun courrier, ni d'Alexis, ni des enfants ; c'est le silence de mort¹⁰² ». Le 25 décembre 1940, elle passe Noël dans une grande solitude morale : « Hélas, le manque de nouvelles d'Alexis et de mes enfants rend tout triste. Plus de pays libre, plus de mari, plus d'enfants ! Dieu ait pitié de nous ».

Quel contraste avec l'agitation régnant encore quelques mois plus tôt sur l'île, le 12 mai, lors de la célébration du Pardon traditionnel de saint Gildas, deux jours après le début de l'offensive générale des armées allemandes ! Le *Journal de Lannion*, dans son édition du 8 mai 1940, annonce ainsi le programme : « Vêpres à 2 H ¼ ; procession dans l'île et bénédiction des chevaux ; ceux-ci pourront se rendre facilement par la piste de Buguelès. Les pèlerins trouveront barques et vedettes au quai, au Port-Blanc ».

En février 1941, Carrel décide de revenir en France, accompagnant un envoyé spécial de Roosevelt auprès du gouvernement de l'Etat Français, le docteur J.W. Johnson, président de l'*American Volunteer Ambulance Corps*, convoyant, via l'Espagne, une importante cargaison de médicaments. Il semble que, dans un premier temps, il n'ait pas eu le projet de se rendre à Penvénan, si l'on en croit tout au moins le journal *Ouest-Eclair*, qui lui consacre un bref article illustré, sous le titre « L'île Saint-Gildas ne verra pas encore le docteur Carrel » :

« Nos lecteurs savent que le docteur Alexis Carrel effectue, en zone non occupée, une enquête sur les conséquences de la sous-alimentation chez les enfants. Il regagnera ensuite l'Amérique pour y chercher des remèdes. Le grand savant français ne reviendra donc pas de sitôt à sa propriété de l'île Saint-Gildas, en Bretagne – Notre photo représente la célèbre procession du Pardon de Saint-Gildas, dit Pardon des Chevaux, remis en honneur par le docteur et Mme Alexis Carrel¹⁰³ ».

Carrel modifie toutefois son projet initial pour venir à Penvénan rejoindre son épouse, dont il souhaite prendre conseil quant à l'opportunité de créer en France occupée une « Fondation nationale pour l'Etude des problèmes humains ». Arrivant à la gare de Guingamp le 13 avril 1941, dimanche de Pâques, « il téléphone à un ami de Tréguier, qui vient aussitôt le chercher en voiture et l'héberge. Le lendemain, le voici à Port-Blanc. La mer est haute. Il embarque sur le canot de son ami Jean Tanguy, le pêcheur, qui l'amène enfin à l'île heureuse¹⁰⁴ ».

Dix jours plus tard, il reçoit un envoyé spécial d'*Ouest-Eclair* qui, dans son édition du 23 avril, titre : « Le docteur Alexis Carrel commente les raisons de son voyage en Europe ». Le journaliste commence par décrire la traversée jusqu'au quai de Port-Blanc des époux Carrel, accompagnés de Dom Alexis Presse, père Prieur de l'abbaye de Boquen, « ecclésiastique à la haute taille un peu inclinée, au visage encadré d'une courte barbe, et empreint d'une ascétique charité ». Puis, commentant la nomination de « la femme du célèbre savant comme membre du conseil municipal de Penvénan », il adresse à « Mme Carrel les félicitations [de son journal] pour la haute marque d'estime dont elle vient d'être l'objet de la part du Gouvernement ». L'article poursuit, en donnant cette fois la parole à son mari :

¹⁰² Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 203.

¹⁰³ Extrait de presse non daté, mais édité entre le 16 mars 1941 (jour de l'entrevue de Carrel avec le Maréchal Pétain) et le 5 avril, (fin de sa « mission sanitaire d'observation en zone libre »). Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 235-237. Document précieusement conservé par Mme Francine Kerrien, épouse Ollivier, agricultrice à Saint-Gildas de 1936 à 1940. Communiqué par son fils, Mr Mathieu Ollivier, en 1996.

¹⁰⁴ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 238.

« J'en suis très heureux, nous dit le docteur Carrel, car cette nomination va lui permettre de tenter, en cette commune à vigoureuse natalité, à la fois terrienne et maritime, et constituant ainsi un excellent champ d'expériences, l'application d'un certain nombre de nos observations. Et si de telles nominations arrivaient, partout où elles ont été faites, à des résultats vraiment pratiques, il ne serait pas permis d'en sourire ni de les prendre à la blague, selon notre traditionnelle, fâcheuse et stérilisante habitude. J'espère donc que Mme Carrel va pouvoir mettre au service de ses compatriotes le bagage d'observations qu'en cette dernière année elle vient d'augmenter au cours d'une administration agricole particulièrement dure, mais fertile en enseignements, de notre île.

Et, tout en montant d'un pas vigoureusement scandé, la longue côte qui conduit à la propriété du docteur Pichouron, maire de Penvénan, où Mme Carrel et lui vont déjeuner, le docteur Carrel nous apprend que si la santé de Mme Carrel, aujourd'hui heureusement rétablie, a pu lui donner quelque inquiétude, c'est à la suite de la grande somme de travail qu'elle a fournie en continuant à la fois la poursuite des expériences commencées sur les différentes races d'animaux qui se trouvent dans l'île, et en assumant la tâche, de plus en plus difficile, d'assurer la subsistance quotidienne des 16 personnes dont, à la ferme et chez elle, elle a pris la responsabilité.

« – Ainsi – nous dit-il – nous avons, chacun de notre côté, poursuivi nos constatations dans le sens de l'enquête, d'une importance primordiale, qui a motivé mon voyage. Ainsi doit-on souhaiter que puissent collaborer avec nous toutes les personnes à même de créer certaines initiatives susceptibles de vulgariser les connaissances biologiques indispensables pour arriver à se nourrir rationnellement et efficacement.

Une intonation appuyée a souligné l'importance du rapprochement de ces deux adverbess.

« – Dom Alexis Presse, poursuit notre interlocuteur, qui est un de vos compatriotes, puisque né à Plouguenast, est une de ces personnes les plus hautement qualifiées. Basées sur ses connaissances biologiques, ses ressources pratiques nous ont tous surpris, et ses recettes ont fait en même temps l'émerveillement et le profit de notre cuisinière.

« Simple et grande leçon. Car, en tout, il faut commencer par les bases, en veillant scrupuleusement, sous peine des troubles les plus graves, au respect des lois biologiques. Nous posons alors au docteur Carrel une question sur les constatations qu'il a pu faire au cours de la première partie de son enquête¹⁰⁵.

« – Les constatations les plus douloureuses que j'ai faites sur la façon dont les privations occasionnées par la guerre peuvent influencer désastreusement l'avenir d'une race n'ont pas eu lieu en France, mais en Espagne. Là, vraiment, les populations ont connu toutes les horreurs de la famine, ce fléau des anciens temps que l'on croyait à jamais aboli, auquel nous avons échappé jusqu'ici et réussissons à échapper jusqu'au bout, j'en ai la ferme espérance. Mes confrères espagnols se sont mis à ma disposition pour me permettre de mener mon enquête d'une façon aussi complète et aussi efficace que possible. Et j'ai été à la fois très touché et très réconforté de leur accueil, car ils ont marqué le caractère international, général, humain – pour employer le vrai mot – des préoccupations qui m'étreignent. Si je suis venu effectuer cette enquête, c'est à la fois en tant qu'homme et en tant que savant. Je ne m'intéresse pas aux enfants par pur

¹⁰⁵ Se trouve intercalé ici le sous-titre : « Avenir de la race, avenir de l'Europe ».

sentimentalisme, mais parce qu'ils représentent l'avenir de la race, parce que l'avenir de l'Europe dépend de l'avenir des grandes races.

« Sur ce chapitre, je dois le dire, nous avons beaucoup à apprendre des Allemands. Ils ont accompli une œuvre de redressement à laquelle il est impossible de ne pas rendre hommage. Il nous faudra, comme ils l'ont fait, combattre et supprimer les innombrables abus, effectuer une répression encore plus sévère de l'alcoolisme, cause essentielle, avec la mauvaise nutrition, des grands fléaux comme la tuberculose, qui déciment notre race. L'action des pouvoirs publics, sur ce chapitre, devra donc non seulement persévérer, mais s'intensifier. Elle devra s'accompagner, chez les Français, d'un effort de discipline volontaire. Si on pense qu'un homme normal ne devrait pas absorber plus de trois-quarts d'un litre de vin par jour, on se rend compte du progrès qu'il nous reste à accomplir !

« De cette contribution volontaire, indispensable au soulagement des maux dont nous sommes menacés, je trouve heureusement des preuves un peu de tous côtés. Ce retour généralisé à la terre par la mise en culture de nombreux jardins, cette heureuse tendance individualiste de notre race qui engendre l'émulation, ce besoin de prouver qu'on sait aussi bien se débrouiller que le voisin, constituent autant de rassurants symptômes¹⁰⁶.

Nous sommes parvenus, tout en devisant, devant la propriété du maire de Penvénan. Une auto portant la marque du département de la Seine y stationne. C'est celle du docteur Pierre Even, sénateur des Côtes-du-Nord, président de la Commission d'hygiène du Sénat, qui est le collègue au Conseil d'administration de l'Institut Prophylactique, à Paris, du docteur Arthur Vernes, grand ami du docteur Carrel et directeur de cet institut.

Le docteur Carrel a tenu à profiter de son passage en Bretagne pour s'entretenir avec son confrère des questions qui leur tiennent également à cœur.

« – A mon retour en Amérique, conclut l'auteur de *L'Homme, cet inconnu*, en nous tendant la main, je compte mettre au courant de tous ces entretiens et des constatations scientifiques que j'aurai faites, mes collègues, en discuter point par point et examiner les mesures susceptibles d'être prises en commun par les grandes nations pour lutter contre un danger commun ».

En réalité, Alexis Carrel ne regagnera jamais les Etats Unis, et s'engageant dans la voie tortueuse que laissent déjà entrevoir ses déclarations ambiguës au journal *Ouest-Eclair*, il choisit de créer à Paris, au début de 1942, la « Fondation française pour l'étude des problèmes humains », ancêtre direct de l'Institut National des Etudes Démographiques¹⁰⁷ (I.N.E.D.).

Ses lourdes fonctions ne l'empêchent pas de venir régulièrement à Saint-Gildas. Il obtient d'ailleurs des autorités d'occupation, un *Personalalausweis* l'autorisant à faire la traversée, document visé une première fois par la *Kriegsmarine* le 15 octobre 1941, et successivement prorogé le 15 janvier 1942, puis le 14 avril de cette même année. Ce passeport, totalement inédit, est curieusement établi non pas au nom d'Alexis Carrel, mais d'*Auguste Carrel*, présenté

¹⁰⁶ Se trouve intercalé ici le sous-titre : « Les grandes nations contre le danger commun ».

¹⁰⁷ Le décret de création date du 17 novembre 1941, complété par celui du 11 janvier 1942 fixant les objectifs de l'Institut. Parmi ses membres, on a la surprise de découvrir la pédiatre et psychanalyste Françoise Dolto. Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 210.

comme pêcheur – *Fischer* – demeurant à Port-Blanc, où il est supposé être né le 28 juin 1873¹⁰⁸. Il comporte une photo d'Alexis Carrel, en veste et portant un béret basque. Il est difficile d'imaginer, vu la notoriété de l'intéressé, que les autorités allemandes aient été dupes de la supercherie et on peut, au mieux, imaginer qu'elles ne l'aient acceptée que dans le but de lui éviter des tracasseries excessives de la part de militaires subalternes locaux chargés de garder les côtes...

Quoi qu'il en soit, Carrel est à Saint-Gildas en octobre 1942, rédigeant, à la date du 3 de ce mois, une belle description de l'île, en ce début d'automne :

« Les vignes vierges sont rouges. L'île est entourée de brouillard. Il fait un silence absolu. Dans le jardin, les dernières roses, les géraniums lierres couvrent encore les murs du jardin de leurs fleurs. Il y a aussi les fruits lumineux des passiflores, qui se sont propagés avec une grande rapidité depuis mai dernier. Humidité, obscurité, tristesse, qui nous annonce l'arrivée prochaine des mois noirs¹⁰⁹ ».

En juin 1943, Alexis Carrel retourne, comme à l'accoutumée, à Saint-Gildas, où il doit, pour la première fois de sa vie, faire face à d'importants problèmes de santé : dans la deuxième quinzaine de juillet, il est en effet victime d'une défaillance cardiaque, et doit être ramené d'urgence à Paris, d'où il revient en septembre pour une convalescence insulaire d'un mois¹¹⁰.

Durant l'été 1944, dans la liesse – et la désorganisation ferroviaire – de la Libération, il ne saurait être question pour Carrel de se rendre à Penvénan, d'autant plus que, par décision du Gouvernement Provisoire de la République Française en date du 21 août, il est destitué de ses fonctions à la tête de la *Fondation pour l'étude des problèmes humains*, et fait l'objet d'une dénonciation de la part de l'ancien secrétaire général de cet institut, le professeur François Perroux¹¹¹. Sa santé se dégrade très rapidement au point de rendre la mort inéluctable. Le 4 novembre 1944, Jacques de Saint-Périer, intime des Carrel, le laisse clairement pressentir, dans une lettre adressée à Pierre Le Pierrès, gardien de Saint-Gildas¹¹² :

« Mon brave Pierre,
« C'est moi qui réponds à votre lettre du 27 octobre, car Madame est tout le temps auprès du Docteur. Le Docteur a été très ému par votre gentille lettre. Il m'a dit de vous dire aussi qu'il était sûr que vous faisiez tout ce qu'il fallait à Saint-Gildas pour que tout aille bien. Continuez, Pierre ; priez bien pour le Docteur, et aussi pour Madame, qui aura bien besoin du dévouement de tous ceux qui l'aiment. Meilleur souvenir pour vous, mon brave Pierre ».

Le lendemain de cette missive, le 5 novembre 1944, Alexis Carrel décède à son domicile parisien, 54 avenue de Breteuil. D'abord enterré au cimetière du Père-Lachaise, sa dépouille est ramenée en novembre à Saint-Gildas, où une messe d'enterrement est célébrée par le père Abbé de Boquen¹¹³. Selon Jean-Jacques Antier, un « groupuscule » aurait tenté de s'opposer au

¹⁰⁸ Document conservé dans des archives privées. *Personalansweis* n° 252. La date de naissance indiquée est effectivement celle d'Alexis Carrel.

¹⁰⁹ Alexis Carrel, *Jour après jour... op. cit.*, p. 226.

¹¹⁰ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 258-259. Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 214-215.

¹¹¹ Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 218-219.

¹¹² Archives Michelle Le Pierrès. Devenue veuve, Anne Carrel réside d'ailleurs chez M. de Saint-Périer, 4 rue de Franqueville, lors de ses séjours à Paris.

¹¹³ Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 222.

transfert du cercueil sur l'île, lequel n'aurait finalement pu avoir lieu qu'après qu'un « authentique résistant de Buguéès [l'ayant connu], se [soit porté] garant de ses sentiments patriotiques » ; le passage de la bière se fait alors sur « le bateau du fidèle pêcheur Jean Tanguy¹¹⁴ »... « avec l'aide de ses amis Kerambrun et Le Picard¹¹⁵ ».

Alexis Carrel est enterré dans l'oratoire Saint-Roch, au pied de l'autel ; l'existence de la tombe n'est rappelée que par une très modeste plaque de marbre.

Epilogue : l'île Saint-Gildas de 1950 à nos jours.

Les années cinquante voient un bouleversement considérable résultant de l'installation des moines sur l'île, qui réalise enfin, avec un demi-millénaire de retard, une vocation monastique à laquelle les lieux semblaient naturellement la destiner. Répondant au vœu de son mari de « voir Saint-Gildas servir de base à une communauté de prière », Anne Carrel cède en 1953 la propriété de l'ensemble de l'île à la « *Fondation Alexis Carrel* », spécialement créée à cette occasion, le 23 mars 1951¹¹⁶, avec pour objectif de « conserver, diffuser et développer les conceptions scientifiques, philosophiques et sociales du Dr Carrel ». Elle a pour représentant légal le docteur Jean-Marie Crépin, domicilié 44 rue Laugier, à Paris¹¹⁷. Cet établissement reste juridiquement seul possesseur des lieux jusqu'à sa suppression, en 1972.

Rapidement, la *Fondation Carrel* propose aux *Petits Frères du Père de Foucauld* de s'établir sur l'île, à l'instigation de Dom Alexis Presse ; leur situation n'est toutefois juridiquement officialisée par un bail qu'en 1959. En 1966, ils sont remplacés par la *Fraternité cistercienne du Père Corentin Henry*, fondée à l'instigation de Bernard Besret, successeur de Dom Presse à la tête de l'Abbaye de Boquen. François Lancelot est l'un des moines de cette petite communauté insulaire. Revenu sur les lieux le 4 juin 2000 pour présider le Pardon aux chevaux, il ne peut manquer de se remémorer « la prière de 5 heures du matin, avant le plongeon dans l'eau glacée », ainsi que « le temps partagé entre la lecture, le travail, la prière et l'élevage des chèvres pour le fromage », ou encore « ce soir de mauvais temps, où il a vu à terre une lampe tempête, comme un signe de Salut ». Il évoque également avec émotion et humour « les amis avec lesquels il a partagé des repas ou des balades en mer : Jean Tanguy, Olivier *Pen Kalet* avec son canot vert, François Tass et sa femme Anna¹¹⁸ ».

En 1969, la conjonction de difficultés juridiques dans la succession d'Alexis Carrel et de dissensions d'ordre spirituel au sein de la communauté de Boquen aboutit à mettre fin à la brève expérience monastique de Saint-Gildas et au départ des moines. La fondation gestionnaire de l'île est en effet dissoute par un jugement du Tribunal de Grande instance de Guingamp en date du 25 septembre 1968, confirmé le 8 octobre 1969 par la Cour d'Appel de Rennes¹¹⁹.

¹¹⁴ Jean-Jacques Antier, *Alexis Carrel... op. cit.*, p 271.

¹¹⁵ Pierre Le Peillet, *Figures du Trégor-Goëlle : Port-Blanc, Buguéès*, Perros-Guirec, Editions Anagrammes, s. d., p. 83.

¹¹⁶ *Journal officiel* du 10 avril 1951.

¹¹⁷ Matrice cadastrale, folio 1263. Arch. Mun. Penvénan. La date indiquée comme transfert de la propriété de l'île à la *Fondation Alexis Carrel* est 1953.

¹¹⁸ Ouest-France, 6 juin 2000. Après son départ de Saint-Gildas, le père François Lancelot a rejoint la communauté bénédictine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1973.

¹¹⁹ Régis de Saint-Jouan, *Dictionnaire des communes du département des Côtes-d'Armor : éléments d'histoire et d'archéologie*, Saint-Brieuc, Conseil général des Côtes-d'Armor, 1990, p. 403.

L'ensemble de Saint-Gildas devient alors, par héritage, la propriété d'Henri Alfred René Jarret de La Mairie, fils d'un premier mariage d'Anne Carrel, le 10 janvier 1906, avec Henri Jarret de la Mairie, chef de bataillon d'infanterie, décédé en 1909¹²⁰. Domicilié en Argentine, à Buenos Aires, il revient régulièrement passer de longs séjours sur l'île où il s'adonne notamment aux joies de la pêche. C'est également l'époque où le peintre Philippe Châtelain et son épouse, Simone, passent un peu plus d'un an à Saint-Gildas, officiellement comme gardiens des lieux, mais surtout désireux de vivre une expérience humaine et artistique hors du commun. Ils sont ensuite remplacés par Pierre Le Bougeant.

Saint-Gildas est finalement acquise, le 16 mai 1989, par Mr et Mme Berghmans – née Budes de Guébriant –, ses actuels propriétaires.

Les difficultés du contexte contribuent à mettre en sommeil pour quelque temps le *Pardon aux chevaux*, dont le dernier se déroule le dimanche 25 mai 1969, organisé par Mr. l'Abbé Guluche, recteur de Penvénan. Vers 1985, le Pardon peut toutefois reprendre vie, à l'instigation de Mr. le recteur Legrand et avec le concours de l'Amicale des Plaisanciers de Penvénan, assurant en bateau le passage des pèlerins à partir de la cale de Port-Blanc, les chevaux rejoignant l'île beaucoup plus tôt depuis Buguéllès. Devant les risques de la traversée maritime, l'organisation du Pardon a été modifiée en 1994, et les pèlerins trouvent désormais à leur disposition des tracteurs pour gagner l'île Saint-Gildas. Ce pardon a notamment été célébré par Mgr Lucien Fruchaud, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, le 5 juin 2005.

Thierry Hamon
Maître de Conférences en Histoire du Droit
Université de Rennes I

¹²⁰ Alain Drouard, *Alexis Carrel... op. cit.*, p. 96.